



Service de l'eau

Rapport annuel du délégataire 2025

(Conforme aux articles L. 3131-5, R. 3131-2 et suivants du code de la commande publique)

Odiva



Sommaire

1 Synthèse de l'année	5
1.1 Le contexte de l'année	7
1.2 Actualité marquante en commande publique	8
1.3 L'essentiel de l'année	9
1.4 Les évolutions à venir	21
1.5 Les chiffres clés	25
1.6 Les indicateurs de performance	26
1.6.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007	27
1.6.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL	28
1.6.3 Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E	28
1.7 Les perspectives 2026	29
 2 Présentation du service	 37
2.1 Le contrat	39
2.2 Notre organisation dédiée à votre contrat	40
2.2.1 L'organisation spécifique pour votre contrat	40
2.2.2 La relation clientèle	41
2.3 L'inventaire du patrimoine	43
2.3.1 Les biens de retour.....	43
• Les ressources	43
• Les installations de production / traitement	44
• Les châteaux d'eau et réservoirs	45
• Les stations de pompage / relevage	45
• Les points de mesure ou prélèvement	46
• Les canalisations	48
• Les variations sur les canalisations	50
• Les accessoires de réseau	50
• Les branchements	51
• Les compteurs	52
• Les variations sur les compteurs	53
• Les équipements de télérelève	54
• Les locaux d'exploitation	55
• L'analyse du patrimoine	56
 3 Qualité du service	 59
3.1 Le bilan hydraulique	61
3.1.1 Le schéma d'alimentation en eau potable.....	61
3.1.2 Les volumes d'eau prélevés	62
3.1.3 Les volumes d'eau potable importés et exportés	63
3.1.4 Les volumes d'eau potable produits.....	65
3.1.5 Les volumes mis en distribution calculés sur une période de relève	65
3.1.6 Les volumes consommés autorisés calculés sur une période de relève	66
3.1.7 La performance réseau calculée sur une période de relève (décret 2 mai 2007)	67
3.1.8 L'ILC et rendement grenelle 2	69
3.2 La qualité de l'eau	70
3.2.1 Le contrôle de la qualité de l'eau	70
3.2.2 La ressource	72
• LE CONTROLE SANITAIRE : Surveillance de l'exploitant : statistiques sur la conformité	73
3.2.3 La production	74
• Le contrôle SANITAIRE : statistiques sur la conformité et sur les références de qualité	74
• Le contrôle Sanitaire : détail des paramètres non conformes et hors références	74
3.2.4 La distribution.....	76
3.2.5 Les indicateurs de performance sur la qualité d'eau du décret du 2 mai 2007	77
3.3 Le bilan d'exploitation	78
3.3.1 La consommation électrique.....	78
3.3.2 La consommation de produits de traitement	78

3.3.3	Les contrôles réglementaires.....	79
3.3.4	Le nettoyage des réservoirs	79
3.3.5	Les autres interventions sur les installations.....	80
3.3.6	Les interventions sur le réseau de distribution	80
	• Les réponses aux DT et DICT	80
3.3.7	La recherche des fuites	82
3.3.8	Les interventions en astreinte	83
3.4	Le bilan clientèle	84
3.4.1	Les chiffres clés	84
3.4.2	Le nombre d'abonnés.....	85
3.4.3	Le nombre de clients gros consommateurs hors vente d'eau en gros	86
3.4.4	Les volumes vendus.....	86
3.4.5	Les volumes vendus aux gros consommateurs	87
3.4.6	La typologie des contacts des abonnés	87
3.4.7	Les principaux motifs de dossiers abonnés	88
3.4.8	L'activité de gestion des abonnés	89
3.4.9	La relation « abonnés »	90
3.4.10	L'encaissement et le recouvrement	91
3.4.11	Le fonds de solidarité pour le logement	92
3.4.12	Les dégrèvements.....	93
3.4.13	Le prix du service de l'eau potable	94
	• Les composantes du tarif de l'eau	94

4 | Comptes de la délégation 97

4.1	Le compte de résultat	99
4.2	Les reversements à la collectivité	100
4.3	Les investissements contractuels	101
1.	Le Fonds de renouvellement - article 62.....	101
	• La situation du fonds de renouvellement (art.62)	101
	• La comptabilisation des renouvellements	101
4.3.1	Le Fonds de travaux neufs et concessifs - article 63	102
	• La situation du fonds de travaux neufs et concessifs (art.63)	102
	• La comptabilisation des travaux neufs et concessifs	102
	• Les subventions perçues	103
4.3.2	Le Fonds des travaux concessifs - article 64	104
	• La comptabilisation des travaux concessifs	104
	• Les subventions perçues	104
4.3.3	Le Fonds de Développement Durable - article 72.1	105
	• La comptabilisation des travaux	105
4.3.4	Le Fonds d'Innovation - article 72.2	106
4.3.5	Le fonds de solidarité eau - Article 72.3.....	107
4.4	La situation des biens et des immobilisations	108
4.4.1	La situation sur les installations	108
4.4.2	La situation sur les canalisations	110
4.4.3	La situation sur les branchements	112
4.4.4	La situation sur les compteurs	114
4.4.5	La situation sur les équipements de télérelève	116

An aerial photograph of a large-scale construction project for a water treatment facility. The central focus is a large, rectangular concrete structure with four circular basins, each containing several small, white, square floats. To the left of this structure is a large area of bare earth with some construction equipment and materials. To the right is a paved road with a curved section. In the background, there are more green fields and a line of trees. The overall scene is one of active construction in a rural or semi-rural setting.

1

| Synthèse de l'année

1.1 Le contexte de l'année

Un modèle de financement fragilisé

En matière de gestion de l'eau et de l'assainissement, les territoires français sont confrontés à de fortes pressions, amplifiées par les évolutions réglementaires, le changement climatique et des préoccupations citoyennes croissantes. Alors que notre pays a bâti, au fil des décennies, un service public d'eau et d'assainissement robustes, reconnu internationalement grâce à des avancées technologiques majeures, sa résilience est aujourd'hui mise à rude épreuve. Ces dernières années, la fréquence inédite des épisodes de sécheresse, de canicule, de submersions côtières et de fortes pluies a fait apparaître des impacts durables sur le cycle de l'eau, les milieux naturels et la biodiversité, ainsi que des tensions croissantes sur la disponibilité de la ressource, entraînant des conflits d'usage et compliquant la gestion des eaux potables, usées et pluviales. Cette crise, la population l'a désormais bien intégrée, 72 % des Français estiment que la qualité de l'eau potable se dégrade, et 44 % perçoivent l'accès à cette ressource comme un problème majeur.

Parallèlement, alors que 80 à 90% des coûts des services publics d'eau et d'assainissement est fixe, plusieurs facteurs convergents mettent en péril leur pérennité et, par conséquent, notre capacité collective à maintenir un niveau de qualité conforme aux attentes et aux défis :

- La sécheresse de 2022 et le Plan eau impulsé dans la foulée par le gouvernement fixant notamment un objectif de réduction de 10 % des prélèvements d'ici 2030 ont durablement conduit à une baisse des consommations. Si cette évolution est très vertueuse pour l'environnement, elle révèle l'inadéquation d'un financement basé principalement et dans les mêmes proportions que les coûts fixes sur les volumes consommés ;
- Les fluctuations inflationnistes pèsent sur les coûts, mais leur répercussion tarifaire par les formules de révision reste partielle et différée ;
- La réaffectation d'une partie des redevances des agences de l'eau vers le budget général a retiré au secteur des centaines de millions d'euros, aggravant un sous-investissement chronique (environ 3mds d'€/an pendant 5 ans), uniquement pour rattraper le retard en matière de renouvellement des réseaux et de modernisation des infrastructures ;
- L'empilement réglementaire en cours et à venir accroît les coûts de traitement et d'exploitation ;
- Les effets du changement climatique sont prégnants et imposent une vision de long terme et une nouvelle approche basée sur les risques et l'adaptation à travers de nouveaux investissements ;
- Les pollutions émergentes, très présentes médiatiquement, tant sur le plan de l'eau potable que des eaux usées contribuent à un climat de défiance de la part des usagers qui se disent en majorité prêts à assumer une facture en augmentation ;
- Les gains de productivité réalisés depuis vingt ans par les collectivités et les opérateurs laissent aujourd'hui peu de marges résiduelles.

Conformément aux préconisations de la FP2E, il est urgent de prendre des décisions structurantes pour préserver l'eau comme bien commun : maintenir la logique « l'eau paye l'eau », diversifier les ressources (subventions ciblées à l'investissement, financements mixtes, obligations vertes, mobilisation systématique des fonds européens tels que le FEDER), appliquer plus systématiquement le principe du pollueur-payeur et considérer l'inévitable augmentation du prix de l'eau. Parallèlement, des dispositifs sociaux ciblés doivent protéger les ménages vulnérables.

Repenser dès maintenant le modèle de financement est indispensable pour garantir la soutenabilité financière, la résilience environnementale et l'accès universel à l'eau.

Ainsi, une attention particulière est portée par le conseil d'administration d'ODIVEA sur la pérennité économique de la DSP multiservice afin le cas échéant de proposer à la collectivité délégante les mesures à mettre en œuvre.

1.2 Actualité marquante en commande publique

Les deux décrets du 29 décembre 2025 : modification des seuils et simplification

Décret n° 2025-1386 du 29 décembre 2025 modifiant certains seuils relatifs aux marchés publics :

Ce décret modifie les seuils relatifs aux marchés publics de faible montant en distinguant les marchés de fournitures et de services et les marchés de travaux.

- Le seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalable passe de 40 000 à 100 000 euros pour les marchés de travaux, et de 40 000 à 60 000 euros en matière de marché de fournitures ou de services.
- Pérennisation du seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalable pour les marchés de travaux : le décret n° 2024-1217 du 28 décembre 2024, relatif au seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalable pour les marchés de travaux prévoyait déjà la mise en place temporaire de ce seuil à 100 000 euros, dorénavant inséré au sein du code de la commande publique.
- Sa mise en œuvre est progressive : dès le 1er janvier pour l'harmonisation du seuil pour les marchés de travaux et à partir du 1er avril quant aux marchés de fournitures et de services.
- Augmentation du seuil de mise à disposition des documents de la consultation sur le profil de l'acheteur à 60 000 euros hors taxes, afin d'ajuster le montant de ce seuil au regard du montant du seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalable.

Décret n° 2025-1383 du 29 décembre 2025 portant diverses mesures de simplification du droit de la commande publique :

Ce décret facilite l'accès des PME aux marchés publics.

- Il modifie l'article R.2142-6 du code de la commande publique en abaissant le chiffre d'affaires minimal exigible des entreprises candidates de deux fois à une fois et demie le montant du marché.
- Les acheteurs publics sont toujours en mesure de dépasser ce plafond pour un marché : "en cas de justifications liées à son objet ou à ses conditions d'exécution."
- Création d'une nouvelle section : l'art. R.2181-7 du code de la commande publique prévoit en cas de défaillance de l'attributaire initial du marché avant la notification du marché, le remplacement de l'attributaire par le soumissionnaire classé juste après, même dans le cas d'une impossibilité subie,
- Clarification des modalités de remboursement de l'avance versée au titulaire d'un marché public en cas de recours à la sous-traitance avec droit au paiement direct : le seuil en cas de sous-traitance avec droit au paiement direct est calculé en considérant que le montant de 65% toute taxe comprise du marché s'applique aux seules prestations exécutées par le titulaire.
- Certaines dispositions du décret 2022-767 du 2 mai 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique sont étendues aux territoires d'outre-mer.

1.3 L'essentiel de l'année

➤ LA VISIBILITE DE LA SEMOP – 15 Temps forts en 2025

23 janvier : Vœux Odivea
 24 janvier : Descente des vins dans le réservoir Darcy
 18 février : Visite délégation Commission Royale pour Al Ula
 25 mars : Tournage mission locale pour mettre en projection Odivea
 15 avril : Forum de l'emploi
 25 mai : Jouons de nos différences
 28 mai : Un sport pour tous
 2 juin au 12 juillet : Optim'eau phase 2

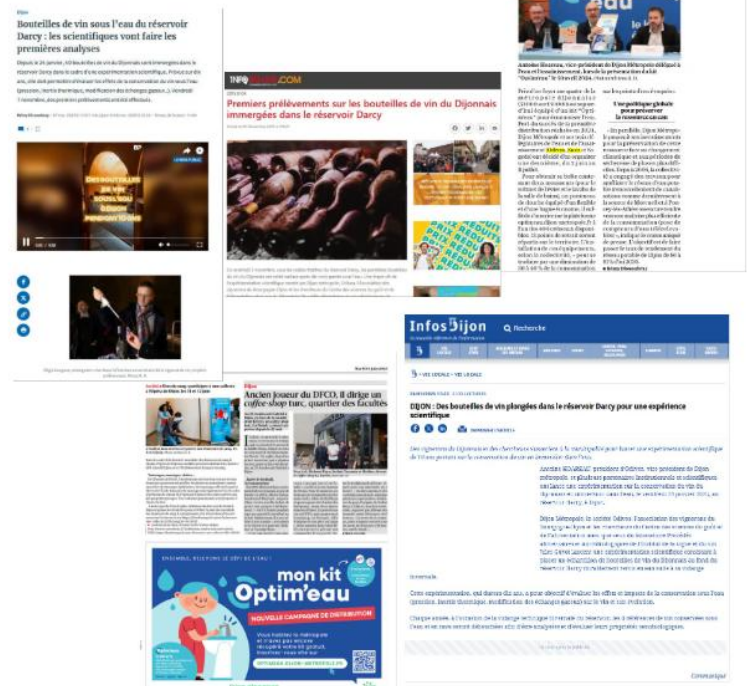
2-3 juillet : Carrefour gestion durables de l'eau
 16 septembre : Visite presse - Toit réservoir Marnuzots
 7 novembre : Découverte des bouteilles dans le réservoir Darcy
 27 novembre : Jeudi vin
 29-30 novembre : Journées Portes Ouvertes du réservoir Darcy
 6-7 novembre : Journées Portes Ouvertes du réservoir Darcy
 11 décembre : Jeudi vin

Le résumé de l'année 2025

42 RETOMBÉES PRESSE

59 en 2024

32 en 2023



➤ LA VISIBILITE DE LA SEMOP – 16 RENCONTRES AVEC LE GRAND PUBLIC EN 2025

16 RENCONTRES AVEC LE GRAND PUBLIC

8 février : Gala Agro Sup
 25 mai : Championnat de France de Courses de voitures à pédales
 12-13 juin : Journées Ecolions Darcy
 13 juin : Fête des Argentières
 14-15 juin : Tournoi Football Féminin et jeunes Dijon Université Club
 4 juillet : Rampe à eau CCAS Journée de cohésion base nautique au lac Kir
 29 août : Concert de rentrée
 6 septembre : Company Cup - Rampe et bar à eau
 13-14 septembre : Vélo Tour

23 septembre : Caf - Semaine européenne du développement durable
 23 septembre : Welcome In Dijon
 24 septembre : Journée Intergénérationnelle
 4 octobre : Journée des habitants
 15 novembre : Journée métropolitaine à la station eauvitale
 8 décembre : Journée partenariale Palais des Congrès - Rampe à eau



DES RETOMBÉES IMPORTANTES ÉGALEMENT SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



➤ **NOUVELLE CAMPAGNE DE DISTRIBUTION DES KITS OPTIM'EAU : PHASE 2**

Cette démarche a pour objectif de sensibiliser à la préservation de la ressource en eau potable et impliquer les usagers à une consommation responsable.

Une seconde opération de distribution de kits économiseurs d'eau à destination des foyers de la métropole a été mise en place du 10 juin 2025 au 11 juillet 2025.

- 4300 kits distribués
- 26 points de distribution
- 5 semaines
- 360 créneaux de retrait

24 journées de distribution qui se sont déroulées selon les modalités suivantes :

Cette distribution s'est déroulée selon les modalités suivantes :

- Des points de retraits fixes
 - Retrait auprès de l'accueil clientèle Odivea à Dijon : du lundi au vendredi
 - Retrait auprès de l'accueil clientèle SOGEDO à Quétigny : du lundi au vendredi
- Des points de retraits itinérants :
 - ➔ **Dijon**
 - QPV Fontaine d'Ouche - Marché & Maison Phare
 - QPV Dijon Grésilles – Atrium
 - Maison de Quartier Bourroches
 - ➔ **Chenôve**
 - Escalé Charcot
 - ➔ **Longvic**
 - Espace Jean Bouhey
 - ➔ **Saint-Apollinaire**
 - Halle Simone Veil
 - ➔ **Chevigny Saint Sauveur**
 - Salle Simone Veil
 - ➔ **Plombières-les-Dijon**
 - Salle Eugène Vadot
 - ➔ **Talant**
 - Salle La Turbine
 - ➔ **Marsannay-la-Côte**
 - Mairie & Centre social Bachelard
 - ➔ **Quétigny**
 - Maison du Projet

Les résultats spécifiques au contrat ODIVEA ont été les suivants :

Contrat ODIVEA	Nombre Retraits
Dijon	2245
Talant	147
Fontaine-lès-Dijon	130
Saint-Apollinaire	112
Plombières-lès-Dijon	51
Daix	31
Ahuy	11
Hauteville-lès-Dijon	12
Corcelles-les-Monts	8
Flavignerot	4
Total général	2751



- Bilan sur l'insertion - période du 01/03/2021 au 31/12/2025**



BILAN INTERMÉDIAIRE CLAUSES SOCIALES

État d'avancement des marchés de l'opération du 01/03/2021 au 31/12/2025

Maître d'ouvrage : DIJON MÉTROPOLE

Contact de l'interlocuteur de l'opération : Sylvain TRONQUET

Intitulé de l'opération : DSP ODIVEA EXPLOITATION DES SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE PAR UNE SEMOP 2021-2030

Facilitateur : Solène MASTRORILLO

Date de fin prévue : 31/03/2030

Lot	Entreprise Adjudicataire / Sous-traitant	Heures Prévu	Heures réalisées sur la période	Heures restantes	Observations liées à l'exécution de la clause
DSP ODIVEA	SUEZ EAU FRANCE	49 500	31 425,13		
CONSTRUCTION BASSIN D'ORAGE B105	NGE GC 63	250	1 724		
CHANTIER PAROIS MOULÉES POUR LA STEP EAU VITALE	NGE FONDATION	250	235		
TOTAL SUR LA DSP		50 000	33 384,13	16 615,87	

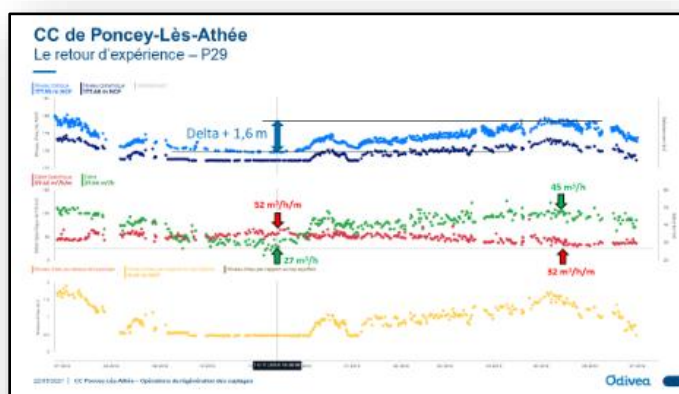
Depuis le démarrage de la DSP, un peu plus de 66 % de l'insertion demandée par Dijon Métropole a été réalisée en date du 31/12/2025.



Le dispositif Clause d'insertion est cofinancé par l'Union Européenne dans le cadre du FSE+ 2021-2027

➤ REGENERATION DES Puits DE PONCEY

Afin de maintenir la capacité de production du champ captant de Poncey-Lès-Athée, nous avons réalisé la réhabilitation de 5 puits au cours du premier semestre 2025.



Ces opérations de régénération ont été réalisées par des scaphandriers-plongeurs qui ont ainsi pu nettoyer à la lance haute pression et brosser les drains des puits.

➤ LE RENOUVELLEMENT DES BRANCHEMENTS

Les campagnes de renouvellement des branchements en plomb ont été réalisées en 2025. Cela concernait :

- Quartier rue de Larrey, rue Mariller, rue Diebold : 54 branchements
- Quartier Petites Roches (rues Travaux, Péjoces, Mansart) 49 branchements
- Quartier Rente de Giron (rues Larousse, de Commynes, ...) 57 branchements
- Rue Alix de Vergy 18 branchements
- Quartier Mansart (rues Beethoven, Bach, Wagner) 30 branchements
- Quartier Combe St Joseph (rues Favier, Claudel, Sembel) 77 branchements
- Accompagnement du programme de renouvellement des canalisations (cf ci-dessous)

:

En 2025, 412 branchements (vétuste et/ou plomb) ont été remplacés (321 en programme et 91 à la suite de fuites).

➤ LE RENOUVELLEMENT DES CANALISATIONS

ODIVEA a présenté au service eau & assainissement de Dijon métropole le 27 mars 2025, un programme couvrant plus de 2 000 ml de canalisation. Les tronçons retenus ont été ajustés en fonction des consultations qui ont été lancées après validation du programme.

Renouvellement réseau en 2025			
Commune	Détail	Adresse	MI Déposé
Dijon	Renouvellement pose	RUE DAUPHINE	91
	Renouvellement pose	IMPASSE CLERGET	130
	Renouvellement pose	IMPASSE DOMECH	123
	Renouvellement pose	RUE EDMOND VERNIQUET	383
	Renouvellement pose	RUE DU MAL FRANCHET D'ESPEREY	188
	Renouvellement pose	RUE DES FRERES LUMIERES/RUE AMPERE	218
	Renouvellement pose	COUR DE LA FAIENCERIE	161
	Renouvellement pose	RUE DE L'ILE	20
Plombières	Renouvellement pose	RESERVOIR LA FLAMME CANA DE DISTRIBUTION	602
	Renouvellement pose	RUE VICTOR HUGO	75
	Renouvellement pose	RUE MITTERAND	98
Total			2 089

➤ RENOUVELLEMENT DE L'ADDUCTRICE DN 800

Nous avons renouvelé entre août et novembre 2025 un tronçon d'adductrice de DN800 d'environ 1 200 ml (100 ml en terrassement traditionnel et 220 ml en chemisage), sur la commune de Longchamp. Cette démarche s'intègre dans nos engagements de renouvellement liés à l'article 64 du contrat eau potable.



➤ RESERVOIR DE MARMUZOTS

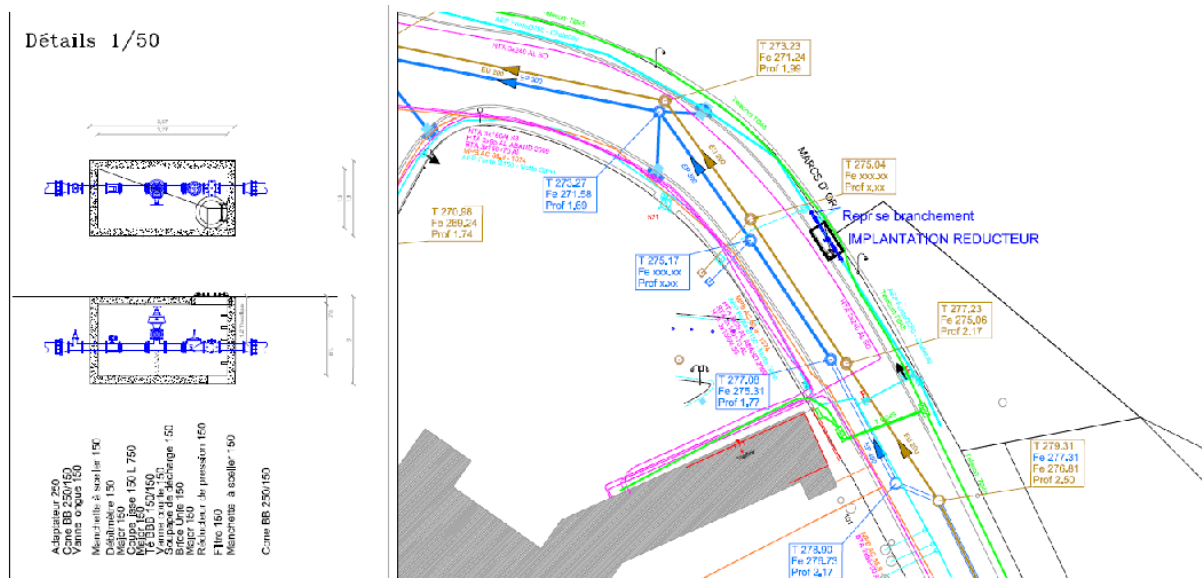
Odiva a réalisé la rénovation du réservoir en béton des Marmuzots (1960) à Talant . Pour sécuriser l'approvisionnement en eau, il était devenu nécessaire de supprimer les anciens systèmes à agglos et chape, sources d'infiltrations. Une équipe de 5 personnes a procédé à la démolition du toit rouillé et au coulage d'une nouvelle dalle en béton armé, plus solide et pérenne. Ces 2 mois de travaux ont permis de remettre en état cet ouvrage essentiel au réseau d'eau potable.



➤ SECURISATION DE L'ALIMENTATION FONTAINE D'OUCHE

Le quartier de la Fontaine d'Ouche est alimenté par le réservoir de Chatenay avec une conduite unique.

ODIVEA a installé un réducteur de pression au niveau du maillage fermé existant entre la conduite de Ø 250 provenant du réservoir de Chatenay et celle de Ø 150 provenant du réservoir de la Motte Giron ; cela a permis de disposer d'une alimentation de secours depuis le réservoir de la Motte Giron.



➤ PLAN D'ACTION « PERFORMANCE RESEAU »

Odiva a présenté en 2025 son plan d'action pour l'amélioration de la performance du réseau AEP et l'atteinte des objectifs contractuels en matière de rendement réseau.

Ce plan comporte plusieurs volets :

- Etude Aquacircle® - Cercles des Eaux Disparues

La méthodologie AquaCircle® développée par SUEZ permet, à partir d'un diagnostic des données du réseau, de calculer les différents indicateurs de performance du réseau à la maille des secteurs hydrauliques. Les valeurs obtenues sont ensuite comparées aux standards internationaux selon la typologie de chaque secteur, afin d'identifier les leviers de performances et de définir les priorités du plan d'action à déployer.

Une projection selon différents scénarii de déploiement du plan d'action est ensuite réalisée afin d'établir des projections d'évolution du patrimoine et des indicateurs de performances selon les actions planifiées.

- Renforcement des actions de recherche de fuites :

Les engagements contractuels reposaient sur les apports du jumeau numérique (Twinet) du réseau pour aider à localiser les fuites plus rapidement. Traditionnellement, un modèle hydraulique de réseau AEP permet de calculer le couple débit-pression en un point du réseau en fonction des conditions aux limites du système, c'est-à-dire soit le niveau dans les réservoirs soit les points de fonctionnement des pompes. La présence d'un événement singulier sur le réseau (fuite ou vanne fermée notamment) se traduit par un écart entre les valeurs théoriques de pression et de débit calculées par le modèle et les mesures réelles. L'idée de l'innovation Twinet est donc de localiser les "singularités hydrauliques" du réseau à partir des écarts entre les valeurs mesurées et les valeurs calculées ; comme il est complexe de mesurer le débit en une multitude de points du réseau, ce sont les écarts en pression qui sont auscultés.

Le déploiement de cette innovation s'est malheureusement avéré plus complexe que prévu, notamment en raison des temps de calculs nécessaires à la convergence du jumeau numérique

pour chaque situation modélisée. Si le modèle identifie bien les singularités sur le réseau, ce n'est que plusieurs jours après leur apparition que le résultat est exploitable. Ce délai est incompatible avec la réactivité attendue pour la réparation des fuites.

Devant ces déconvenues, Odiva a recentré ses efforts sur les moyens éprouvés de recherche de fuites :

- Renforcement du programme de 'step-tests' permettant d'identifier les tronçons de réseau fuyards,
- Renfort des moyens humains et matériels affectés à la recherche au sol de fuites (écoute systématique),
- Renforcement du réseau de capteurs acoustiques existant,
- Déploiement d'hydrophones corrélant permettant de détecter et localiser les fuites à partir du bruit qu'elles génèrent
- Proposition de monitorer l'adductrice DN800 entre Poncey-Lès-Athée et le réservoir de Valmy par la technologie de recherche de fuite par fibre optique

Grâce à ces actions, le nombre de fuites réparées sur le périmètre Odiva (canalisations, branchements, et accessoires) est passé de 131 en 2024 à 271 en 2025, soit + 107 %.

- **Maîtrise du délai de réparation des fuites :**

En complément des actions concernant la recherche de fuites, Odiva a également travaillé sur les délais de réparation des fuites. La priorisation des multiples interventions est clairement posée en fonction à la fois du volume perdu pour chaque fuite mais aussi de la localisation de la fuite et de l'enjeu sur les indicateurs de performance du secteur (*à débit de fuite équivalent, deux fuites peuvent avoir un impact sur le rendement très différents, notamment selon la consommation autorisée du secteur qu'elles impactent*). Les moyens affectés aux travaux de réparation ont également été renforcés.

Des échanges avec la Direction de l'Espace Public de Dijon métropole ont également permis de mettre en place une procédure GAEP spécifique pour la réparation d'une fuite en urgence nécessitant la mise en place de restriction de circulation (*ce que ne permet pas le GAEP urgent existant*). Ce type de GAEP « classique accéléré » permet à Odiva d'intervenir dans un délai raisonnable (moins de 10 jours) sur une fuite significative mais sans risque imminent sur les biens et les personnes et dans le respect des contraintes de la métropole en termes de prise des arrêtés de voiries.

Le délai moyen de réparation d'une fuite visible sur le périmètre Odiva est passé de plus de 2 jours en 2024 à 1,4 jours en 2025.

- **Volet patrimonial – Programme de renouvellement des canalisations et des branchements :**

Odiva a sollicité le Centre Technique Distribution (CTD) de Suez pour déployer sur le périmètre son outil Asset Advanced permettant d'établir des plans de renouvellement optimisés des canalisations.

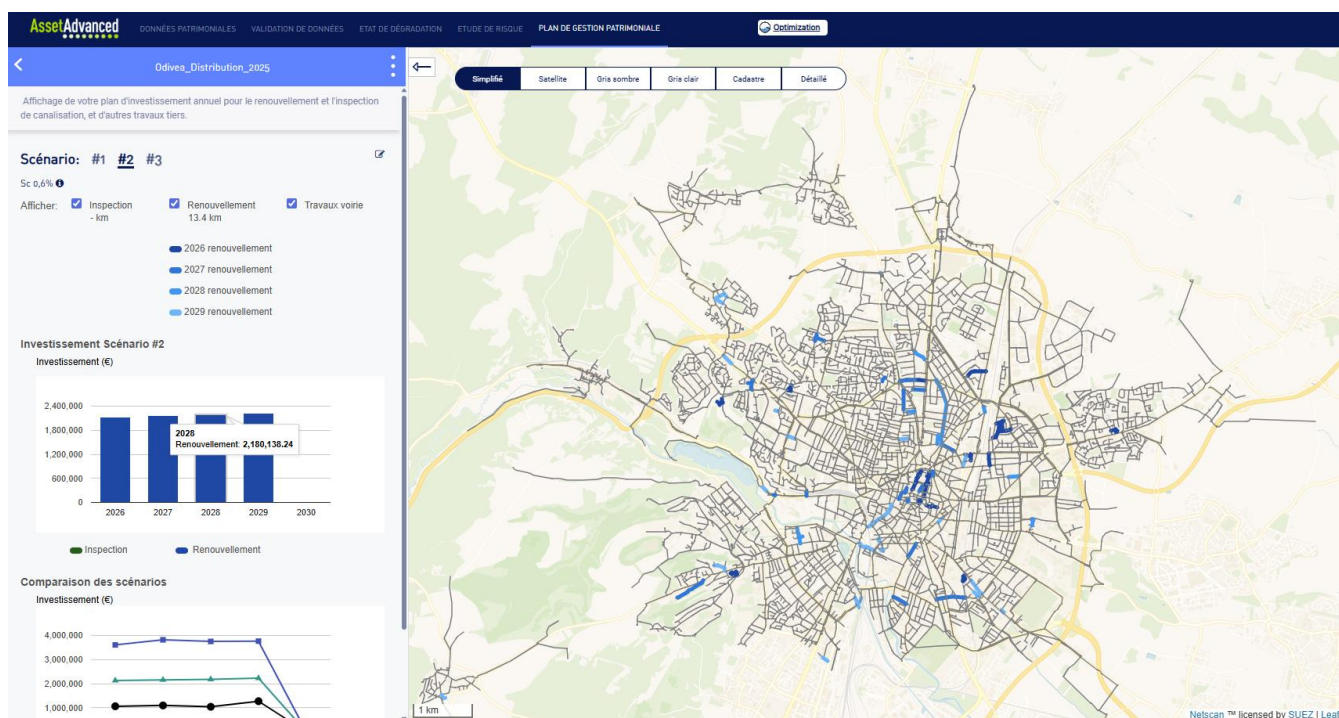
La **probabilité de défaillance** de chaque tronçon est d'abord établie à partir d'un modèle d'intelligence artificielle multicritère (réseau de neurones) intégrant entre autres : l'historique des fuites sur le réseau, les caractéristiques des canalisations (matériau, diamètre, âge, etc...) et de l'environnement (nature du sol, nature de la voirie, géologie, présence de courants vagabonds, présence de nappe, etc...) et les conditions d'exploitation (pression, qualité de l'eau, etc...).

La **criticité d'une potentielle casse** sur chaque tronçon est ensuite évaluée en fonction d'une série de critères intrinsèques à la canalisation (débit, pression, impact d'une coupure d'eau sur les abonnés, etc...) ou liés à son environnement (impact sur l'espace public, présence de réseaux tiers, etc...).

Le **risque de défaillance**, obtenu en combinant la probabilité et la criticité d'une casse, permet alors de hiérarchiser les tronçons.

Enfin, un moteur basé sur des algorithmes d'intelligence artificielle permet d'optimiser le regroupement des tronçons de canalisation en "chantiers" cohérents pour établir plusieurs

scénario de **plans de renouvellement annuel** selon les hypothèses de priorisation et de volume choisies par Dijon métropole.



Le programme de renouvellement des canalisations pour les années 2026 à 2030 a été ainsi été actualisé.

Concernant les branchements, l'étude AquaCircle® réalisée a montré l'impact significatif des fuites constatées historiquement sur les branchements en plomb restant sur la commune de Dijon et conclue sur l'intérêt pour la performance réseau de renouveler ces branchements.

L'ensemble de ces actions a permis d'améliorer le rendement du réseau, passant de 81,47 % en 2024 à **82,96 % en 2025**. Cela correspond à une diminution de l'ILP (Indice Linéaire des Pertes) de 11,45 m³/km/j en 2024 à **10,79 m³/km/j en 2025**. Les pertes physiques en réseau ont été réduites de 8 %, soit un peu plus de **200 000 m³ de moins**.

A noter que suite au déploiement de la télérelève sur l'ensemble du périmètre, les indicateurs de performance réseau ont pu être calculés cette année à partir des données de consommation télérelevée du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025. Ces données sont présentées dans le livret annexes (chapitre 1.15). Le rendement calculé à partir du volume consommé télérelevé s'établit pour 2025 à 83,46 %.

➤ LES CONSEILS D'ADMINISTRATION ET ASSEMBLEE GENERALE

Conseils d'administration

7 mai 2025 : Cooptation d'un nouvel administrateur ; présentation de l'arrêté des comptes 2024 et du budget 2025 ; actualisation des Comptes Prévisionnels d'Exploitation – trajectoire économique de la SEMOP ; programme d'investissements 2025

30 septembre 2025 : Avancement du programme d'investissements 2025 ; actualisation des Comptes Prévisionnels d'Exploitation – trajectoire économique de la SEMOP ; tendances budgétaires

17 décembre 2025 : présentation des comptes – prévisions d'atterrissage 2025 ; présentation du budget primitif 2026 ; analyse des formules et indices d'actualisation ; liste des contrats conclus entre ODIVEA et Suez ; bilan communication 2025 ; organigramme 2025 de la SEMOP ODIVEA

Assemblée générale

23 juin 2025 : Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ; affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ; approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes ; ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur ; pouvoirs pour les formalités.

Tirage des emprunts

Crédit d'investissement :

- Aucun tirage effectué en 2025
- 2 échéances ont été remboursées
 - En avril : 1 027 058,89 €
 - En octobre 2025 : 1 023 857,35€

Crédit renouvelable :

- Aucun tirage effectué en 2025

➤ **Certifications ISO 9 001, ISO 14 001, ISO 50 001**

Les activités Eau et Assainissement d'Odivéa ont été auditées les 28 et 29 octobre 2024 au titre des normes internationales ISO 9 001, ISO 14 001, et ISO 50 001.

Ces normes se réfèrent aux systèmes de management de la Qualité, de l'Environnement, et de l'Energie en établissant un cadre de référence. Elles permettent d'améliorer la qualité de nos services, de réduire l'impact de nos activités sur l'environnement, et d'améliorer nos performances énergétiques.

À la suite de cet audit, Odivéa a renouvelé ses certifications pour les 3 systèmes de management jusqu'au 01/12/2027.

1.4 Les évolutions à venir

De nombreuses modifications en cours ou à venir du cadre législatif et réglementaire amèneront à faire évoluer le cadre contractuel des contrats.

Travaux de voirie - Amiante

La nouvelle réglementation amiante applicable au 1^{er} juillet 2026 impactera fortement le secteur de l'eau et de l'assainissement.

La FP2E a récemment publié une note de position sur cette nouvelle réglementation, disponible à l'adresse : <https://www.fp2e.org/outils-pour-la-profession/> et que nous reproduisons ici in extenso.



Janvier 2026

Note de position – Nouvelle réglementation Amiante

La nouvelle réglementation amiante est une avancée pour la protection et la prévention des risques pour les riverains et intervenants. Sa mise en œuvre implique une modification des conditions opérationnelles d'intervention dont les surcoûts doivent être pris en charge par les donneurs d'ordre et propriétaires d'infrastructures.

Contexte :

La Fédération professionnelle des entreprises de l'eau a pris note de la publication de l'arrêté du 4 juin 2024 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles autres que bâtis tels que les ouvrages de génie civil, infrastructures de transport ou réseaux divers.

Cet arrêté est nouveau et vient achever le corpus réglementaire associé au décret de 2017. Ce renforcement de la réglementation amiante dans les travaux de voirie et réseaux, imposera à compter du 1^{er} juillet 2026 de faire réaliser une recherche d'amiante dans les ouvrages de génie civil, infrastructures de transport ou réseaux divers et notamment dans les voiries et réseaux avant la réalisation de tous travaux.

Cette recherche doit être menée dès lors que le donneur d'ordre, le maître d'ouvrage, ou le propriétaire d'immeubles non bâtis, n'ont pas fourni d'informations ou que les informations consignées dans les documents de traçabilité ne permettent pas de déterminer avec suffisamment de précision la présence ou à l'absence d'amiante dans les matériaux et produits susceptibles d'être concernés par les travaux. Les repérages prévus par cet arrêté, concernent aussi bien les enrobés que les réseaux (curage et toute intervention sur la structure des ouvrages) et devront être réalisés par des opérateurs formés et réalisés de manière conforme aux exigences fixées dans la norme NF X 46-102 : novembre 2020.

A défaut de la réalisation de ces repérages en amont des travaux, et notamment lors des interventions urgentes, la réglementation indique que les travaux devront être réalisés comme si la présence de l'amiante était avérée.

La Fédération rappelle que le propriétaire de l'ouvrage a la responsabilité de transmettre en amont aux intervenants les informations précises sur la présence d'amiante dans les voiries ou réseaux, **et doit à ce titre en réaliser la cartographie détaillée.**

En effet, à défaut, les intervenants seront contraints de faire réaliser en amont les analyses nécessaires ou, en cas d'urgence, d'intervenir comme si la présence d'amiante était avérée, ce qui occasionnera des surcoûts élevés.

Impacts pour la profession :

La réglementation impactera plusieurs aspects pour la profession et le secteur de manière générale :

- Economique : augmentation des coûts des repérages et des travaux.
- Santé publique et santé des travailleurs : protection du public comme des opérateurs lors de travaux sur des ouvrages ou voiries amiantées.

- **Réactivité** : les rapports de repérage sont fournis au plus tôt sous 7 jours minimum (et ce en cas d'urgence).
- **Communication** : avec les riverains (risques perçus du fait d'interventions d'agents portant des équipements de protection (masques respiratoires, combinaisons).
- **Contrats** : interaction avec les autres obligations contractuelles (obligations contractuelles sur les rendements, obligations sur la réactivité en cas de fuite, ...)
- **Organisationnels** : liés à la capacité à disposer du nombre d'agents et encadrants (y compris les sous-traitants) formés selon la sous-section 4, prêts à intervenir. Ces nouveaux éléments réglementaires et normatifs vont entraîner des surcoûts très importants pour la profession. L'estimation est de l'ordre de 600 M€/ an pour les entreprises délégataires comme les régies. Ces surcoûts sont liés aux coûts de repérage (carottages et analyses en laboratoire), aux contraintes d'interventions (formation des intervenants et encadrants, équipements de protection, modes opératoires spécifiques, délais de réalisation des repérages et de production des rapports d'analyse, durée de réalisation des travaux) et à la gestion des déchets (ségrégation et traitement des déchets).

Dans ce contexte, la FP2E rappelle que les entreprises de l'eau se préparent à répondre aux implications de cette nouvelle réglementation, mais qu'elles ne doivent pas en supporter les surcoûts.

Il convient donc d'adapter les contrats (en cours ou en négociation) afin de tenir compte de l'ensemble des impacts de cette réglementation

Evolutions réglementaires du marché de l'électricité

Le marché de l'électricité a connu depuis le 1^{er} janvier 2026 des modifications structurantes d'origine législative :

- La disparition du tarif d'**Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique (ARENH)** : Ce tarif réglementé, qui représentait environ 55% des consommations électriques des métiers de l'eau et de l'assainissement était très compétitif à 42 €/MWh dans un marché de fourniture qui a évolué entre 65 et 250 €/MWh entre 2022 et 2025.
- La modification de la fiscalité liée à l'accise sur l'électricité (anciennement CSPE ou TICFE) avec la fin du bouclier tarifaire et de nouvelles règles d'accès aux taux réduits.

Ces modifications impactent fortement le coût de l'électricité nécessaire aux services d'eau et d'assainissement.

L'analyse menée par le cabinet Xerfi conjointement avec l'INSEE démontre que, compte tenu du poids de ces réformes dans la structure de consommation électrique des services d'eau et d'assainissement, les indices de l'INSEE qui mesurent l'évolution moyenne du marché, ne permettront pas de répercuter intégralement cette hausse.

Cette divergence entre ces indices et l'évolution des coûts conduira les formules d'indexation des tarifs à ne plus refléter fidèlement cette l'évolution, ce qui viendra modifier l'équilibre économique des contrats.

Il conviendra, suivant les préconisations de l'INSEE, de corriger les formules d'indexation des contrats.

Réforme anti-endommagement

La réglementation relative aux interventions à proximité des réseaux de transport et distribution, aussi appelée réglementation anti-endommagement ou construire sans détruire, a pour objectif principal de prévenir les dommages aux réseaux et les conséquences que ces dommages peuvent entraîner sur la sécurité des personnes exécutant les travaux, la sécurité des riverains des réseaux, la protection de l'environnement, et la continuité des services apportés par ces réseaux.

Cette réglementation, dans son ensemble, impose aux exploitants de réseaux une amélioration progressive de la cartographie des réseaux, des réponses plus précises aux déclarations DT/DICT faites par les responsables de projets et les exécutants des travaux, ainsi qu'une anticipation des situations de crise afin que la mise en sécurité en cas de dommage soit aussi rapide que possible.

Depuis le 1er janvier 2026, les réponses aux DT/DICT des réseaux non sensibles en zone urbaine, doivent être en classe A de précision (avec un fuseau d'incertitude de 40 cm) pour l'ensemble des réseaux.

Plusieurs possibilités permettent de répondre à cette obligation.

- Répondre à partir d'une cartographie en classe A des réseaux

- Mettre en œuvre des solutions ponctuelles au moment de la réception de la demande de DT/DICT sous un délai de 15 jours, avec géoréférencement au fil de l'eau de la zone concernée, ou uniquement via un marquage-piquetage

En outre, les réponses à ces DT/DICT/ATU doivent utiliser les PCRS (Plan de Corps de Rues Simplifié) comme fond de plan.

Infrastructures Numériques : disparition programmée des technologies 2G, 3G et cuivre

Les opérateurs de communication ont, avec l'accord de l'ARCEP décidé de supprimer les technologies de communications 2G, 3G et cuivre entre 2026 et 2030 au profit de la généralisation de technologies plus récentes (4G et 5G dans le domaine mobile et fibre dans le domaine filaire).

Les métiers de l'eau et l'assainissement utilisent de nombreux objets connectés, tant pour la mesure des informations sur les réseaux et les usines, que pour le pilotage à distance des installations.

Or, les capteurs et automates reposent majoritairement sur les technologies qui seront supprimées par les opérateurs. Ces technologies étant les seules jusqu'à aujourd'hui à assurer la couverture nécessaire. C'est le cas en particulier des capteurs sur le patrimoine enterré et de ceux positionnés sur les sites isolés.

Dès lors, il convient, pour assurer la continuité des services d'eau et d'assainissement, de procéder à un renouvellement partiel des équipements du patrimoine des Collectivités.

Par conséquent, une modification des plans contractuels de renouvellement des équipements est nécessaire.

Ces modifications tiendront compte à la fois :

- de l'urgence de renouvellement, notamment pour les technologies 2G s'arrêtant au cours de l'année 2026,
- de l'intégration du module communicant au sein de l'équipement et la possibilité de dissocier le capteur du modem,
- du choix de la Collectivité de passer à des technologies plus récentes pour favoriser le développement de la cybersécurité,
- de l'existence du renouvellement de ces équipements au sein des plans de renouvellement actuels.

Facturation électronique

La généralisation de la facturation électronique entre professionnels à compter de septembre 2026 imposera aux délégataires du service public de l'eau une mise en conformité technique et organisationnelle de leurs systèmes de facturation, afin de répondre aux exigences de formats normalisés, de sécurité des données et de transmission via des plateformes agréées par l'État, ainsi qu'aux obligations de transmission électronique des données de facturation et de TVA à l'administration fiscale.

Cette évolution représente des contraintes techniques et financières importantes, liées à l'adaptation des outils informatiques existants, aux investissements nécessaires et à la conduite du changement, dans un contexte de maîtrise des charges.

Cybersécurité NIS 2

La connectivité des installations industrielles permet leur pilotage optimisé et une meilleure performance. Le développement de cette connectivité s'accompagne d'un accroissement des risques liés à la cybersécurité et au piratage informatique.

Face à ces risques, la commission européenne a décidé de renforcer massivement la cybersécurité dans un grand nombre de secteurs d'activité en Europe, dont l'eau potable et l'assainissement. Les états membres avaient jusqu'au 17 octobre 2024 pour transposer la directive européenne NIS 2 (2ème version de la directive Network & Information Security) dans leur droit respectif. Les échéances parlementaires et gouvernementales ont retardé ce projet de loi qui pourrait se concrétiser en 2026.

La déclinaison en droit français de cette directive va a priori venir en complément de la loi de programmation militaire et en substitution de loi NIS, qui ne concernent qu'un nombre restreint de grands systèmes critiques. La plupart des services seront concernés par cette nouvelle réglementation afin de protéger le patrimoine industriel ainsi que les opérations et les services associés.

La mise en conformité consécutive à cette nouvelle réglementation impliquera des investissements et des coûts d'exploitations complémentaires à ceux déjà engagés par Odivea pour garantir un 1^{er} niveau de cybersécurité.

1.5 Les chiffres clés

	100 % de conformité sur les analyses bactériologiques	
	100 % de conformité sur les analyses physico-chimiques	
	945 328 ml de réseau ayant fait l'objet d'une recherche de fuite	
	129 réparations fuites sur canalisations	
	82,96 % de rendement du réseau de distribution	
	14 124 809 m ³ mis en distribution sur le réseau d'eau potable dans l'année	
	35 013 abonnés	
	765,707 km de réseau de distribution d'eau potable	
	1,7903 € TTC/m ³ sur la base de la facture 120 m ³	

1.6 Les indicateurs de performance

Les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et à la performance du service qui sont présentés ci-dessous et dont la production relève de la responsabilité du délégataire dans le cadre du présent contrat vous permettront de faire figurer dans votre rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) les indicateurs descriptifs du service et les indicateurs de performance demandés par le **décret du 2 mai 2007**.

Certaines données et indicateurs sont présentés dans d'autres parties de ce rapport, et notamment :

- Les caractéristiques techniques du service :
 - La date d'échéance du contrat de Délégation de Service Public est répertoriée dans la partie "Présentation du service \ Le contrat"
 - La nature des ressources utilisées est répertoriée dans la partie "L'inventaire du patrimoine \ Les biens de retour \ Les ressources"
 - Les différents volumes prélevés, achetés ou vendus à d'autres services publics d'eau potable sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ le bilan hydraulique"
 - Le nombre d'abonnements ainsi que le détail des volumes vendus aux différents types d'abonnés sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
 - Le linéaire du réseau est présenté dans la partie "L'inventaire du patrimoine \ Les biens de retour \ Les canalisations"
- La tarification de l'eau et recettes du service :
 - La facture détaillée et le prix TTC pour une consommation de référence de 120 m³ sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
 - Les recettes du service sont présentées dans la partie "Les comptes de la délégation et le patrimoine \ Le CARE"
- Les indicateurs de performance :
 - Les taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées sont présentés dans la partie "La qualité du service \ La qualité de l'eau"
 - Le rendement de réseau, l'indice linéaire des volumes non comptés et l'indice linéaire de pertes en réseau sont détaillés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan hydraulique"
 - Le délai et le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, le taux de réclamation, l'existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ainsi que les taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
- Les actions de solidarité et de coopération, et notamment le nombre et le montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité sur l'eau, sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"

La définition et le mode de calcul de chaque donnée et indicateur de performance peuvent être consultés sur le site <http://www.services.eaufrance.fr/indicateurs>

1.6.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007

Nous avons également indiqué ci-dessous des données et indicateurs dont la production relève de la responsabilité de la collectivité ou d'autres organismes publics, dans la mesure où ceux-ci ont pu être collectés à la date de réalisation du présent rapport. Ils sont signalés par un signet numéroté :

(1) : producteur de l'information = Collectivité

(2) : producteur de l'information = Police de l'Eau.

Indicateurs du décret du 2 mai 2007						
Thème	Indicateur	2022	2023	2024	2025	Unité
Caractéristique technique	D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis (1)	196 917	197 982	199 270	200 199	Nombre
Caractéristique technique	VP.056 - Nombre d'abonnés	34 031	34 449	34 687	35 013	Nombre
Caractéristique technique	VP.077 - Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) (1)	762,476	762,459	763,95	765,71	Km
Tarification	D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	1,6015	1,6434	1,7886	1,7903	€ TTC/m ³
Indicateur de performance	P101.1 – Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (2)	100	100	100	100	%
Indicateur de performance	P102.1 – Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (2)	95,3	84,9	92,2	100	%
Indicateur de performance	P104.3 – Rendement du réseau de distribution	81,92	80,88	81,47	82,96	%
Indicateur de performance	P103.2B - Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110	110	110	110	Valeur de 0 à 120
Indicateur de performance	P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (1)	0,18	0,22	0,30	0,32	%
Indicateur de performance	P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (1)	74	78,5	80	80	%
Indicateur de performance	P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	12,54	13,10	13,13	12,4	M ³ /km/j
Indicateur de performance	P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	11,45	11,93	11,45	10,79	M ³ /km/j
Actions de solidarité et de coopération	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	42	27	25	26	Nombre
Actions de solidarité et de coopération	P109.0 - Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité (1)	0,000296	0,000294	0,0002	0,0002	Euros par m ³ facturés

1.6.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL

Les indicateurs mentionnés ci-dessous sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs du décret du 2 mai 2007 pour les rapports soumis à examen de la CCSPL							
Thème	Indicateur	2022	2023	2024	2025	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur de performance	P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0	0	0	0	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini au service	1	1	1	1	jour	A
Indicateur de performance	P152.1 - Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	96,34	85,80	97,3	92,92	%	A
Indicateur de performance	P155.1 - Taux de réclamations	11,9	8,22	7,81	5,88	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,62	0,8	0,73	0,87	%	A
Financement des investissements	Nombre de branchements publics en plomb supprimés ou modifiés	247	325	288	412	Nombre	A
Financement des investissements	% de branchements publics en plomb restant à modifier ou à supprimer au 1er janvier de cette année	16,5	15,5	14,7	13,3	%	A

1.6.3 Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E

Dans un souci de continuité, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) a décidé de maintenir la publication de données et d'indicateurs qui n'ont pas été repris dans le décret du 2 mai 2007. Ces indicateurs qui étaient publiés depuis 2004 sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs complémentaires proposés par la FP2E				
Thème	Indicateur	2024	2025	Unité
Indicateur FP2E	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Oui	Oui	Oui / Non
Indicateur FP2E	Existence d'une CCSPL	Oui	Oui	Oui / Non
Indicateur FP2E	Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	Oui	Oui	Oui / Non
Indicateur FP2E	Obtention de la certification ISO 9001 version 2015	Oui	Oui	Oui / Non
Indicateur FP2E	Obtention de la certification ISO 14001 version 2015	Oui	Oui	Oui / Non
Indicateur FP2E	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Oui	Oui	Oui / Non
Indicateur FP2E	Obtention de la certification ISO 50001 Version 2018	Oui	Oui	Oui / Non

1.7 Les perspectives 2026

❖ Dans le cadre de l'article 63 du contrat, il est prévu de réaliser les projets suivants :

Fonds de travaux neufs et concessifs (Article 63)	
Renouvellement des Branchements ordinaire (125 u)	
Branchements plomb	
Renouvellement canalisations distribution	
Amélioration usines eau potable :	
	Sécurisation des Jossets
	Sécurisation d Champs d'Alloux
	Sécurisation réservoir de Daix
	Suivi de la qualité eau Vaux Bruns
	Sécurisation de 4 stations de pompage avec rechloration
	Réhabilitation plancher Marmuzots
	Reliquat Sécurité incendie Poncey
SDAEP - Ressources :	
	Poncey RMA - acquisition foncière
	Poncey RMA - finalisation de l'étude et travaux
SDAEP - Performance réseau de distribution :	
	Hydrophones DN500 et DN 800
	Sectorisation Talant Haut -RDF

Ci-après le détail de projets :

➤ RENOUVELLEMENT CANALISATIONS AEP

Le renouvellement de ces canalisations ci-dessous permettra une économie d'eau estimée à 7 100 m³ par an :

	Rue	Longueur (m)	Diamètre (mm)	Année de pose	Matériaux	Nombre de fuites depuis 2000	Dates PREVOIR	Volume économisé
2026								
DIJON	RUE DU GAZ	190	100	1950	FONTE	4	2 026	962,95
DIJON	RUE RAOUL ST SEINE /IMPA \$ SE DE LA CROIX/IMPA \$ SE BOURGEON	213	100	1978	FONTE	4	2 027	1 079,52
DIJON	RUE CHARLES DUMONT	278	200	1980	FONTE	13	2 029	1 408,95
DIJON	GRESILLES LOT 1 (rues Ampere, Branly, Arago)	390	100	1955	FONTE	7	2 026	1 976,58
DIJON	GRESILLES LOT 2 (rues Laplace, Arago)	330	100	1955	FONTE	6	2 026	1 672,49
		1 401						7 100

➤ **MODERNISATION ET SECURISATION DES JOSSETS , CHAMPS D'ALLOUX ET DU RESERVOIR DE DAIX**

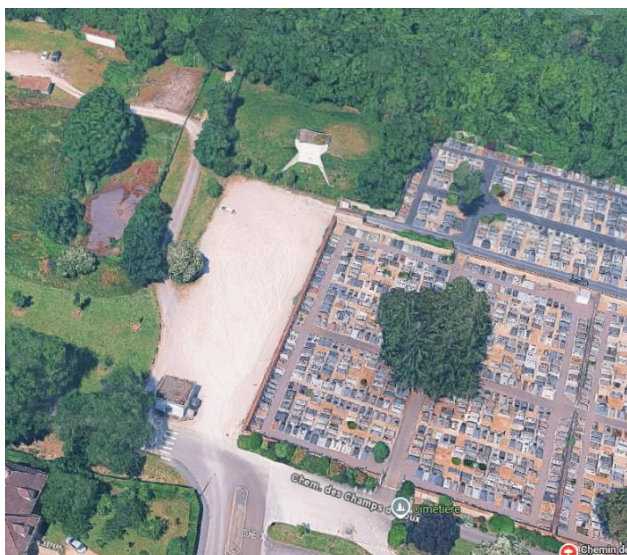
Les réservoirs d'eau potable des Jossets d'Ahuy, des Champs d'Alloux à Fontaine-lès-Dijon et le réservoir d'eau potable de Daix ne disposent actuellement d'aucune d'alimentation électrique. Cette situation limite fortement les possibilités de surveillance, de suivi de la qualité de l'eau, et de sécurisation des sites.

Nous vous proposons de procéder au raccordement de ces réservoirs au réseau Enedis puis d'installer une télégestion, de l'éclairage, un système de vidéosurveillance, un analyseur de chlore et un pilotage de la vanne de secours provenant de Hauteville. Cela permettra de :

- Renforcer la sécurité du site et son accessibilité
- Améliorer le suivi de la qualité d'eau
- Optimiser la télégestion et automatiser le pilotage des vannes



Les Jossets



Champs d'Alloux



Réservoir de Daix

➤ **RENFORCEMENT DU SUIVI DE LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE PAR LE RESERVOIR DES VAUX BRUNS**

Le réservoir d'eau potable des Vaux Bruns à Plombières-lès-Dijon ne dispose pas de dispositif de suivi du taux de chlore en distribution.

Nous vous proposons de procéder à l'installation d'un analyseur de chlore afin d'améliorer le suivi de la qualité d'eau distribuée

Nous vous proposons de procéder à l'installation d'un analyseur de chlore afin d'améliorer le suivi de la qualité d'eau distribuée



➤ **SECURISATION DE QUATRE STATIONS DE POMPAGE AVEC RECHLORATION PAR L'INSTALLATION DE DETECTEURS FIXES DE FUITE DE CHLORE.**

Actuellement il n'y a pas de surveillance d'émission de chlore gazeux dans l'air, impliquant un risque pour les exploitants sur les sites suivants :

- Surpresseur de la Fleuriée à Saint Apollinaire,
- Pompage de la salle Darcy à Chèvre Morte,
- Station de pompage du Crucifix à Corcelles-Les-Monts, et
- Surpresseur de Daix (à côté du réservoir)

Nous vous proposons d'installer 4 capteurs fixes de Cl_2 avec report d'alarme sur notre supervision

1. Améliorer la sécurité des sites exploités par la mise en place d'une détection de chlore, garantissant un contrôle permanent et une réactivité immédiate en cas de fuite de chlore.
2. Optimiser la gestion en assurant une transmission fiable et sécurisée des données, ce qui facilitera la supervision à distance, des interventions sécurisées et une alerte rapide des exploitants.



➤ **INSTALLATION DE 13 HYDROPHONES CORRELANT SUR LA CEINTURE DN500 ET L'ADDUCTRICE DN800**

5 hydrophones corrélant de marque GUTTERMAN ont été installés à l'été 2025 sur le tronçon nord du DN500 haut service, entre Valmy et la ZI Nord. Dès leur pose, ces équipements ont permis de localiser une fuite sur la canalisation de transport au niveau du parking du Zénith. De plus, étant installé à demeure, ces équipements permettent de monitorer le réseau de transport en continu, et de détecter précocement toute nouvelle fuite.

La surveillance des grosses canalisations de distributions dans Dijon est un des leviers d'amélioration de la performance du réseau de la commune et plus globalement, du contrat Odivea.

Odiva propose de poser 11 hydrophones sur le reste de la ceinture DN500 sur l'article 63 et sur l'article 64, 2 hydrophones au tronçon non renouvelé de la DN800 de Poncey dans la traversée de Longchamp.

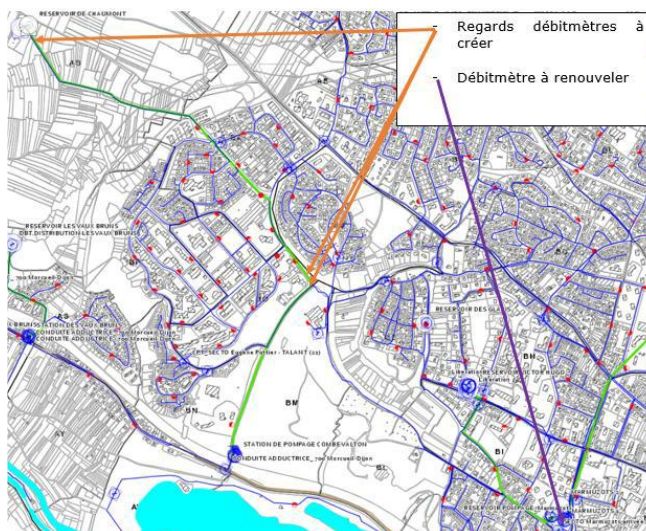


➤ RENFORCEMENT DE LA SECTORISATION TALANT HAUT SERVICE

Une étude du renforcement des moyens de surveillance du réseau et de détection des fuites a été lancée auprès du Centre Technique Distribution de Suez. Deux fuites importantes ont impacté le rendement de la commune de Talant ces deux dernières années. Elles ont mobilisé les équipes recherche de fuites et travaux

Odiva propose la création de trois regards et la fourniture et pose des trois débitmètres.

- Regard au réservoir de Chaumont (DEM, vannes amonts avals et réductions)
- Regard 1 avenue de la Combe Valton (DEM, vanne amonts et réductions)
- Regard 2 avenue de la Combe Valton (DEM, vanne aval et réductions)



➤ REHABILITATION PLANCHER MARMUZOTS

Le réservoir de Marmuzots dispose d'un plancher en platelage bois d'une surface d'environ 45 m², permettant d'accéder aux équipements d'exploitation du réservoir (en plein pied par rapport au terrain naturel), en circulant au-dessus de la chambre des vannes du réservoir (enterrée).

Le platelage de ce plancher est vétuste et présente de nombreuses faiblesses



➤ **SECURISATION INCENDIE PONCEY**

Les dispositifs du Système de Sécurité Incendie (SSI) existants sur l'usine d'eau potable de Poncey-Lès-Athée ne couvrent pas les risques d'incendie d'origine électrique (armoires BT, transformateurs HT/BT, onduleurs) et ne protègent pas l'intégralité des locaux et des équipements sensibles.

ODIVEA a réalisé, en 2024 et 2025, les études d'avant-projet permettant de définir la solution technique optimale, c'est-à-dire une solution robuste, simple à exploiter et à maintenir.

ODIVEA propose la réalisation de travaux d'extension du SSI de la station de pompage pour couvrir l'ensemble de l'usine et mettre le SSI en cohérence avec les changements des conditions d'exploitation, les évolutions technologiques du marché, et le renforcement des règles de sécurité.

Les travaux prévus en 2026 sont les suivants :

- Démantèlement des matériels SSI existants
- Mise en place des dispositifs de détection automatique incendie (détecteurs optiques et multicritères)
- Installation de déclencheurs manuels
- Installation de dispositifs d'alarme visuels et sonores
- Raccordement sur la centrale existante dans la nouvelle station de pompage
- Travaux de câblage

➤ **REVISION DE LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE DU CHAMP CAPTANT DE PONCEY-LES-ATHEE**

Dans le cadre du projet de Recharge Maîtrisée de l'Aquifère (RMA) du champ captant de Poncey-Lès-Athée, une révision des périmètres de protection du captage est nécessaire pour y intégrer les futurs bassins de réalimentation. La procédure de révision, pilotée par l'Agence Régionale de Santé de la Côte d'Or, passe par la remise de l'avis sur le projet d'un hydrogéologue agréé. Le dossier préalable à cette désignation a été déposé par Odivea en mars 2026, et la désignation de l'hydrogéologue agréé est attendu dans la foulée.

2

| Présentation du service

2.1 Le contrat

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des éventuels avenants qui ont été signés :

Le contrat et ses avenants			
Désignation	Date de prise d'effet	Date d'échéance	Objet
Contrat	01/04/2021	31/03/2030	Concession
Avenant n°01	28/03/2022	31/03/2030	Dispositions relatives à l'établissement des branchements neufs, indexation tarifs BPU eau, calendrier certifications, rémunération frais structure (travaux d'investissement), application zonages eau-assainissement tels qu'annexés au PLUiHD, affectation des subventions perçues, BPU DECI complété
Avenant n°02	15/12/2022	31/03/2030	Modification de l'intégralité des formules d'indexation de la rémunération d'ODIVEA afin de les mettre en cohérence avec l'évolution des charges constatées.
Avenant n°03	20/12/2024	31/03/2030	Mise à Jour des articles liés aux travaux et aux fonds, mise à jour du Bordereau des Prix unitaires sur Prestation Annexe Eaux pluviales, accueil physique, certification
Avenant n°04	27/06/2025	31/03/2030	Avenant 4 - Modification BPU pluvial



➔ Les synoptiques des communes est présent dans le « livret annexes » sous le numéro 1

2.2 Notre organisation dédiée à votre contrat

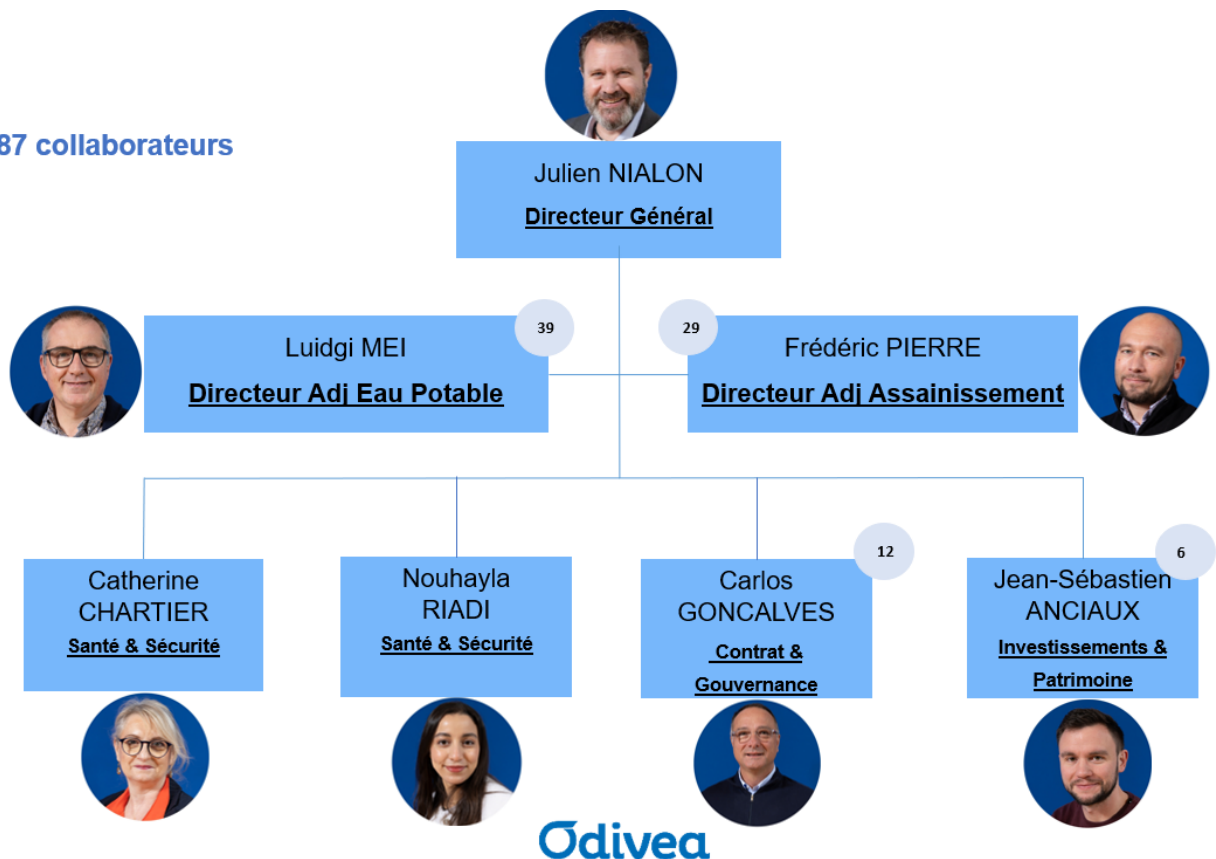
Depuis le 1er avril, ODIVEA, première SEMOP multiservices de France, regroupe au sein d'un même contrat les services de l'eau potable pour les 195 000 habitants de 10 communes, et de l'assainissement pour 220 000 habitants de 13 communes, en remplacement des 6 contrats de la délégation de services publics précédents.

Cette co-entreprise public-privé, détenue par Dijon métropole (49 %) et par le Groupe SUEZ (51 %), est présidée par Antoine Hoareau, vice-président de Dijon métropole délégué à l'eau et à l'assainissement, et Julien Nialon de SUEZ, en qualité de directeur général de la SEMOP. ODIVEA s'appuie sur 77 collaborateurs détachés au sein de cette société et sur les expertises de SUEZ.

2.2.1 L'organisation spécifique pour votre contrat

Vos contacts privilégiés sont **Julien NIALON**, **Luidgi MEI** et **Carlos GONÇALVES**.

Effectif : 87 collaborateurs



2.2.2 La relation clientèle



VOTRE AGENCE ODIVEA

107, rue de la Préfecture à Dijon

Lundi de 9h00 à 12h30 – 13h30 à 17h30
Mardi de 8h30 à 12h30 – 13h30 à 17h00
Mercredi de 9h00 à 12h30 – 13h30 à 17h00
Jeudi de 9h00 à 12h30 – 13h30 à 17h00
Vendredi de 9h00 à 12h30 – 13h30 à 16h30



VOTRE AGENCE EN LIGNE

Disponible 24h/24 et 7J/7

www.odivea.fr



www.odivea.fr/acceo



 0 977 408 463

APPEL NON SURTAXÉ

Du lundi au vendredi de 8h à 19h
et samedi de 8h à 13h



ODIVEA

Service Client

TSA 50001

36400 LA CHATRE



LE SERVICE D'URGENCE 24H/24

En dehors des heures d'ouverture de l'accueil physique des clients ou des plages ouvrées de l'accueil téléphonique ci-dessus, notre service d'urgence assure l'accueil téléphonique des clients et coordonne les interventions urgentes telles que :

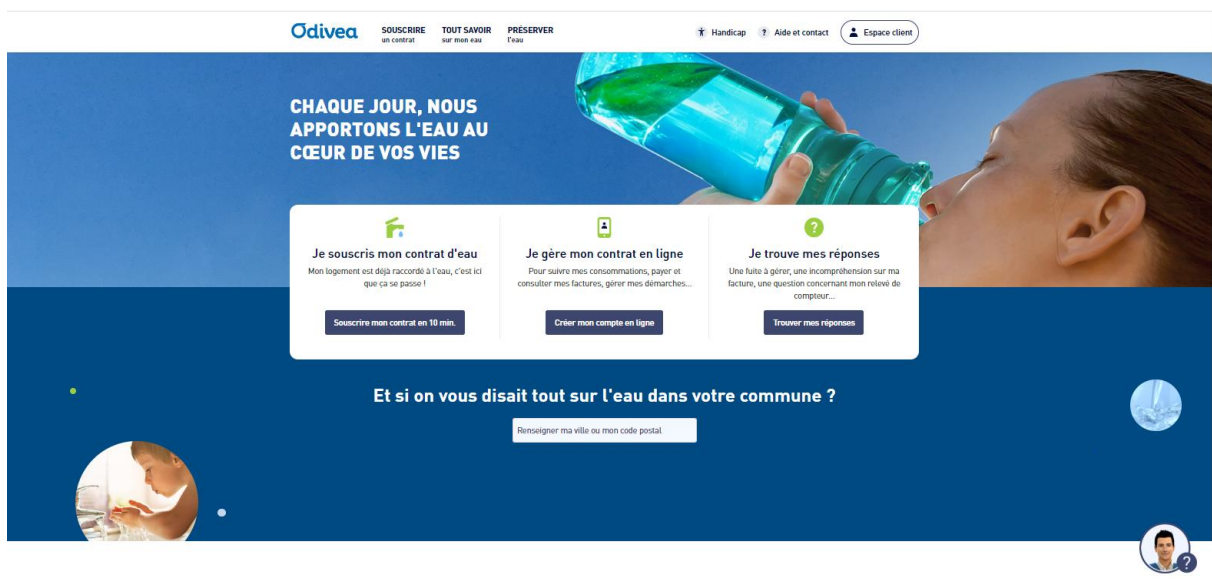
- Réparations de casses de canalisations.
- Dépannages d'installations.
- Débouchage de branchements d'assainissement ...

Pour cela, un effectif composé d'agents et d'encadrants sont mobilisables quotidiennement en dehors des heures ouvrées. Leurs compétences sont diversifiées et ils disposent de matériels, d'équipements, de véhicules et de moyens de communication adaptés à la gestion des astreintes.

LE SITE INTERNET TSME

Il permet à nos abonnés de gérer leur abonnement Eau en toute simplicité.

- L'abonné suit en détail ses consommations et ses dernières factures
- Il gère son abonnement : paiement CB, modification d'adresse et de coordonnées bancaires, demande d'attestation de domicile...
- Il trouve les réponses à ses questions
- Il sait tout sur l'eau dans sa commune : alertes sécheresse, composition, prix, travaux...
- Il apprend à préserver l'eau grâce aux écogestes



2.3 L'inventaire du patrimoine

Cette partie présente l'inventaire des biens du service, et notamment les installations utilisées dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

Elle détaille l'ensemble des composantes du réseau de desserte, et notamment les canalisations et accessoires de réseau acheminant l'eau potable jusqu'aux points de raccordement des branchements ou des appareils publics (bornes d'incendie, d'arrosage ou de nettoyage). Les variations du patrimoine exploité sont explicitées.

Le présent chapitre présente :

- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué
- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat

L'inventaire simplifié des biens du service est repris ci-après, en précisant les biens de retour et biens de reprise. L'inventaire détaillé correspondant est à la disposition de la Collectivité.

2.3.1 Les biens de retour

Les biens de retour sont ceux dont le contrat prévoit qu'ils feront, obligatoirement et automatiquement, l'objet d'un retour à la collectivité au terme de la Délégation de Service Public, en principe de manière gratuite. Ils se caractérisent par le fait qu'ils sont nécessaires à l'exploitation du service. Ils sont considérés comme étant la propriété de la collectivité dès l'origine, même s'ils ont été financés et réalisés par l'exploitant.

• LES RESSOURCES

Les ressources d'eau brute disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaire des ressources					
Commune	Site	Année de mise en service	Capacité de production (m³/j)	Date DUP	VMP
DIJON	CAPTAGE des Gorgets	1962	10 000	2007	3 600 000 m³/an
FLAMMERANS	CAPTAGE de Flammerans	1975	40 000	2007	80 000 m³/j
PONCEY-LÈS-ATHÉE	CAPTAGE de Poncey (Rive droite + extension)	1960	40 000		
FLEUREY-SUR-OUCHÉ	SOURCE de Morcuell	1904	30 000	2007	4 500 000 m³/an Conditionné au débit de l'Ouche
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	CAPTAGE Pré au bœuf	1970	800	1979	200 000 m³/an
ETAULES	SOURCE du Rosoir	1840	10 000	2007	11 680 000 m³/an
VAL-SUZON	SOURCE de Ste Foy	1870	12 000		
VAL-SUZON	SOURCE du Chat	1893	10 000		
VELARS-SUR-OUCHÉ	CAPTAGE de Corcelles dit source du Crucifix	1965	500	1993	61 000 m³/an



Champs captant de Flammerans

• **LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION / TRAITEMENT**

Les installations de production et potabilisation de l'eau exploitées dans le cadre du présent contrat sont les suivantes :

Inventaire des installations de production/traitement				
Commune	Site	Année de mise en service	Capacité de production	Unité
DIJON	Usine Henri Navier (UF Morcueil)	2019	12 000	m³/j
PONCEY-LÈS-ATHÉE	Usine de Poncey	1994	60 000	m³/j



Usine Henry Navier



Usine de Poncey les Athée

• LES CHATEAUX D'EAU ET RESERVOIRS

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du nombre de châteaux d'eau et réservoirs disponibles au cours de l'année d'exercice.

Inventaire des réservoirs				
Désignation	2022	2023	2024	2025
Nombre de réservoirs	22	22	22	22
Nombres de cuves	39	39	39	39

>> La capacité de stockage sur l'ensemble de ces ouvrages s'élève à **129 803 m³**

→ Le détail des réservoirs est présent dans le « livret annexes » sous le numéro 2

• LES STATIONS DE POMPAGE / RELEVAGE

Les stations de pompage / relevage disponibles au cours de l'année d'exercice pour la distribution de l'eau sur l'ensemble du réseau dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaire des installations de pompage - relevage				
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
AHUY	POMPAGE d'Ahuy	1976	60	m³/h
DIJON	POMPAGE de Chèvre-Morte	1899	500	m³/h
DIJON	SURPRESSEUR de la Cras	2015	15	m³/h
DIJON	SURPRESSEUR secours Corcelles les Monts - DIJON	2021	30	m³/h
FLAVIGNEROT	SURPRESSEUR des Carmélites	1974	5	m³/h
FONTAINE-LÈS-DIJON	POMPAGE de Daix Charmes d'Aran	1975	56	m³/h
FONTAINE-LÈS-DIJON	POMPAGE des Allobroges	1970	100	m³/h
FONTAINE-LÈS-DIJON	POMPAGE Mont-Léger	1960	400	m³/h
FONTAINE-LÈS-DIJON	SURPRESSEUR des Champs d'Alloux	1970	60	m³/h
HAUTEVILLE-LÈS-DIJON	SURPRESSEUR LOTISSEMENT CLOS DU FORT	01/03/2025	15	m³/h
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	POMPAGE des Vaux Bruns	1986	32	m³/h
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	POMPAGE Plombières rue de Velars (pré aux bœufs)	1970	50	m³/h
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	SURPRESSEUR de sécurisation de la Flamme	2018	15	m³/h
PONCEY-LÈS-ATHÉE	POMPAGE de Poncey	2020	2 500	m³/h
SAINT-APOLLINAIRE	SURPRESSEUR de La Fleuriée	1978	60	m³/h
TALANT	POMPAGE de Talant Libération (dans réservoir V. Hugo)	1975	250	m³/h
TALANT	POMPAGE de Valton (Hors-service)	1972	180	m³/h
VELARS-SUR-OUCHÉ	POMPAGE de Corcelles (Crucifix)	1965	30	m³/h

• LES POINTS DE MESURE OU PRELEVEMENT

L'évolution annuelle du nombre de points de mesure est donnée dans le tableau ci-après.

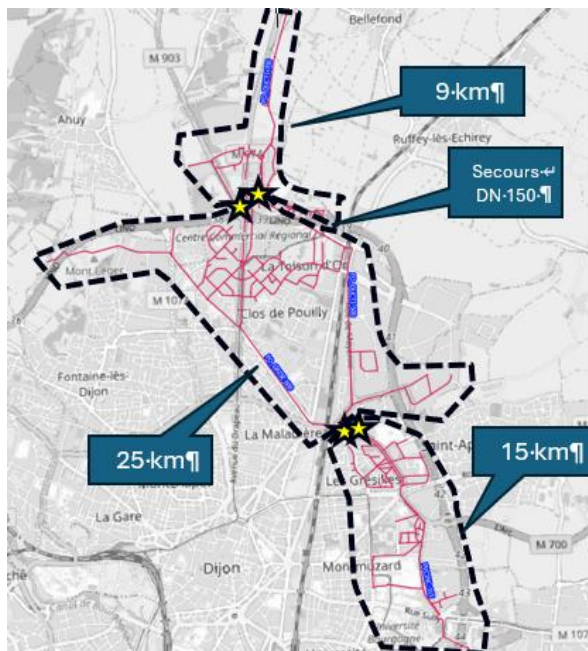
Les points de Mesure ou Prélèvement					
Type branchement	2021	2022	2023	2024	2025
Points de mesure ou prélèvement total	116	118	118	125	116
Points de mesure du chlore	NC	22	22	22	22
Analyseurs en continu	NC	51	51	52	52
Capteurs de qualité eau en réseau	0	0	0	0	5

>> En 2025, un pointage des sites par domaine d'activité a été effectué. Ainsi les treize piézomètres mesurant la hauteur de la nappe ont été réaffectés au contrat Odiva Avicrue.

En 2025, 4 points de mesure du débit ont été ajoutés lors de travaux de renforcement de la sectorisation du haut service de Dijon :

- Dijon, CPT_SECTO Dijon impasse aux Charmes d'Asnières
- Dijon, CPT_SECTO Dijon route de Langres
- Dijon, CPT_SECTO Dijon rue Jean Moulin
- Dijon, CPT_SECTO Dijon rue Simone de Beauvoir

Ces travaux ont permis de subdiviser en 4 secteurs hydrauliques le précédent secteur « Haut Service Dijon »



En 2025, 5 capteurs de qualité de l'eau sur le réseau ont été ajoutés :

- **Dijon Centre-Ville** : Sonde multi paramètres qualité de l'eau à l'accueil client d'Odiva, 107 rue de la préfecture : conductivité, turbidité, chlore libre, pH et température

- **Dijon Quartier Cours du Parc** : Sonde multi paramètres qualité de l'eau rond-point Edmond Michelet (en face de la piscine du Carrousel) : conductivité, turbidité, chlore libre, vitesse, direction du débit, pression.
- **Dijon / Fontaine Quartier des Allobroges** : Sonde multi paramètres qualité de l'eau, sur le piquage qui alimente la station de pompage des Allobroges sur le DN 500 de ceinture, devant la station de pompage : conductivité, couleur, turbidité, UV, chlore libre et pression
- **Dijon Quartier Marcs d'Or** : Sonde mesure chlore libre à l'angle des rues Stendhal et de Corcelles-Les-Monts.
- **Bressey-sur-Tille, VEG à SOGEDO sur DN 1000** : Sonde mesure chlore libre

→ Le détail des points de mesure et de prélèvement est présent dans le « livret annexes » sous le numéro 3

• LES CANALISATIONS

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par gamme de diamètre et par type de matériau exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Linéaire de canalisation (ml) en 2025									
Diamètre / Matériau	Fonte	PE	Amiante ciment	PVC	Acier	Béton	Autres	Inconnu	Total
<50 mm	1 014	1 058	0	558	6	0	2	0	2 638
50-99 mm	84 235	5 625	577	18 694	96	0	0	0	109 227
100-199 mm	387 692	11 083	1 160	3 968	290	0	0	0	404 193
200-299 mm	84 144	1 655	680	533	73	218	0	0	87 303
300-499 mm	33 664	200	0	1 536	7	3 412	0	0	38 819
500-700 mm	81 952	0	0	0	10	1 962	2	0	83 927
>700 mm	45 190	0	0	0	0	23 726	4 303	0	73 219
Inconnu	8 487	0	0	0	0	0	0	58	8 546
Total	726 378	19 621	2 417	25 289	481	29 317	4 307	58	807 868

NB : * autres : bonna / aqueduc pierre

>> Le linéaire ci-dessus comporte les réseaux suivants :

- Le réseau de distribution d'eau potable.
- La conduite du Suzon de transport eau non potable entre source du Chat et le pavillon de Messigny-et-Vantoux où se fait la chloration.
- La conduite de Morcueil depuis le départ de la source (transport d'eau non potable) jusqu'à son arrivée à l'Usine Henry Navier.

Linéaire par commune du réseau de desserte (ml) en 2025						
Commune	Distribution eau potable	Production eau non potable	Production eau potable	Transport eau potable	Vidange	TOTAL
Total général	658 271	41 800	81 071	26 292	434	807 868

➔ Le détail des canalisations est présent dans le « livret annexes » sous le numéro 4

Linéaire par commune du réseau de desserte (ml) – Indicateur SISPEA				
Commune	2022	2023	2024	2025
AHUY	16 965	16 973	14 536	13 329
CORCELLES-LES-MONTS	16 017	17 666	16 725	16 867
DAIX	15 152	15 331	15 425	15 381
DIJON	528 106	528 106	537 029	542 597
FLAVIGNEROT	5 441	5 439	5 601	5 427
FONTAINE-LÈS-DIJON	53 180	53 179	49 753	49 408
HAUTEVILLE-LÈS-DIJON	9 312	9 206	10 487	10 293
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	16 959	17 666	17 188	17 334
SAINT-APOLLINAIRE	50 616	50 591	46 657	45 015
TALANT	50 728	50 199	50 547	50 056
Total	762 476	762 459	763 948	765 707

>> Le linéaire du réseau de distribution est utilisé pour le calcul du rendement de réseau, de l'indice de linéaire de perte de réseau (ILP), et l'indice de linéaire des volumes non comptés (ILVNC), ainsi que pour le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce linéaire est indicateur du décret du 2 mai 2007 et comprend les longueurs de canalisation de desserte en eau potable affecté exclusivement au réseau de transport, mesurées depuis le point de sortie des unités de potabilisation, jusqu'aux points de raccordement des branchements ou points de livraison à d'autres services.

• LES VARIATIONS SUR LES CANALISATIONS

Le tableau suivant détaille les changements intervenus sur l'année au niveau du linéaire de canalisations. En ce qui concerne le motif « Renouvellements », la valeur indiquée correspond au delta en positif ou en négatif du linéaire constaté à l'issue de l'opération de renouvellement

Les variations sur les canalisations	
Motif	ml
Linéaire total de canalisation de l'année précédente	806 192
Renouvellements dépose	-2 757
Renouvellements pose	3 069
Remises gratuites par le délégant	1 357
Régularisations de plans	7
Situation actuelle	807 868

➔ Le détail des variations est présent dans le « livret annexes » sous le numéro 5

• LES ACCESSOIRES DE RESEAU

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 décembre de l'année d'exercice dans le cadre du présent contrat :

Inventaire des principaux accessoires du réseau						
Désignation	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	119	119	121	131	131	0,0%
Détendeurs / Stabilisateurs	41	40	40	40	41	2,5%
Equipements de mesure de type compteur	52	52	52	52	57	9,6%
Equipements de mesure de type qualité	0	0-	0	0	5	-
Equipements de mesure de type pression	2	2	2	3	3	0,0%
Equipements de mesure de type capteur acoustiques prélocalisateurs	551	555	556	557	577	3,6%
Hydrants (bouches et poteaux incendies)	1 532	1 540	1 543	1 542	1 558	1,0%
Régulateurs débit	24	24	25	23	22	- 4,3%
Vannes	6 016	6 054	6 079	6 139	6 184	0,7%
Vidanges, purges, ventouses	1 586	1 598	1 606	1 628	1 651	1,4%

>> Les principales variations sur les accessoires sont essentiellement dues à l'intégration de remises d'ouvrages gratuites :

- Les 16 nouveaux poteaux d'incendie, intégrés dans la prestation annexe DECI,
- La pose de 4 nouveaux débitmètres de sectorisation sur Dijon,
- L'intégration de la tranche 9 du lotissement « Le Clos des Aiges » à Ahuy

- L'intégration de la tranche 6.2 de l'écoquartier « L'Arsenal » à Dijon
- L'intégration du quartier « Le clos du Fort » à Hauteville-les-Dijon

➔ Le détail des accessoires est présent dans le « livret annexes » sous le numéro 6

• **LES BRANCHEMENTS**

Le tableau suivant détaille au 31 décembre de l'année d'exercice la répartition des branchements :

Les branchements						
Type branchement	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Branchement eau potable total	33 669	33 704	33 782	33 818	33 876	0,2%

➔ Le détail des branchements est présent dans le « livret annexes » sous le numéro 7

Le tableau suivant détaille au 31 décembre de l'année d'exercice la répartition des branchements et des branchements en plomb :

Pourcentage de branchements en plomb restant						
Type branchement	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Branchements en plomb avant compteur	5 823	5 576	5 251	4 963	4 490	- 9,5%
Hors plomb avant compteur	27 846	28 128	28 530	28 855	29 386	1,8%
Branchement eau potable total	33 669	33 704	33 782	33 818	33 876	0,2%
% de branchements en plomb restant	17,3%	16,5%	15,5%	14,7%	13,3%	- 9,7%

NB : les branchements plomb sont seulement sur la commune de Dijon

>> La diminution du nombre de branchements plomb est due au plan de renouvellement des branchements plomb effectué en 2025 (412 remplacés) et aux enquêtes terrain qui ont requalifiées les natures de 61 branchements.

➔ Le détail des branchements est présent dans le « livret annexes » sous le numéro 7

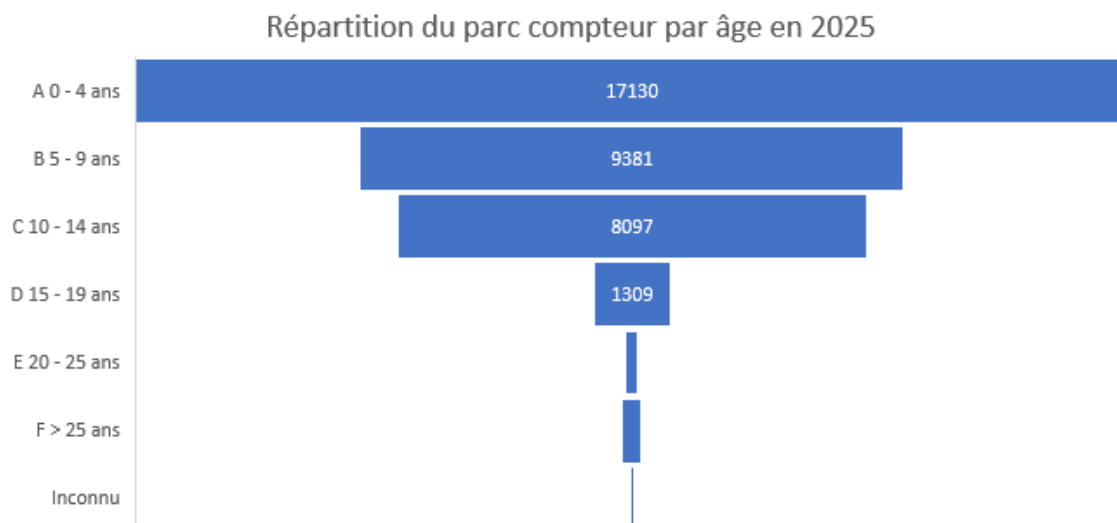
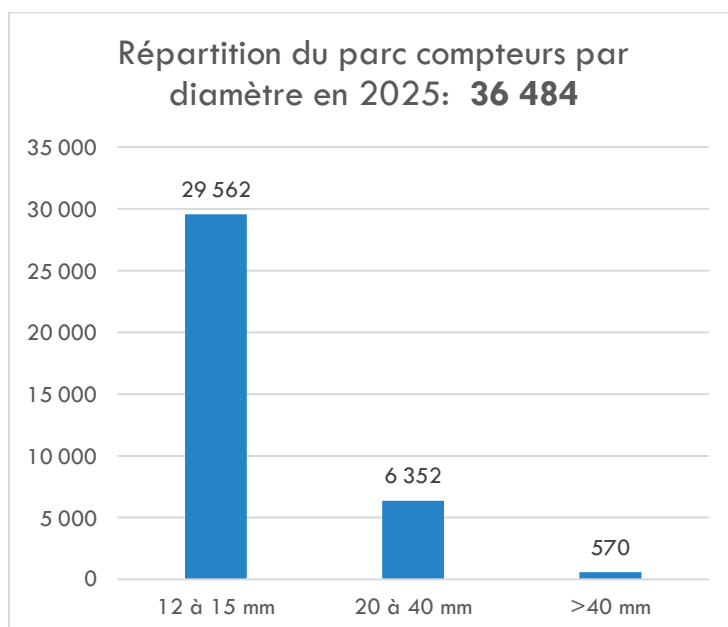
• LES COMPTEURS

Le tableau suivant détaille le parc compteur situé en domaine concédé par code usage, tranches de diamètres et tranches d'âge. Le parc présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice

Parc de compteurs						
Désignation	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Compteurs	35 576	36 018	36 153	36 259	36 484	0,62%

➔ Le détail du parc compteur est présent dans le « livret annexes » sous le numéro 8

Le nombre de compteurs est plus élevé que le nombre de clients car l'ensemble des compteurs est ici comptabilisé, y compris les compteurs des logements vacants. Le nombre de compteurs est également plus élevé que le nombre de branchements car certains compteurs sont montés en "nourrice" en positionnant plusieurs compteurs sur un seul branchement.



- **LES VARIATIONS SUR LES COMPTEURS**

Le tableau suivant détaille les changements intervenus sur l'année au niveau des compteurs situés en domaine concédé :

Les variations sur les compteurs (nombre)						
Diamètre	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Inconnu	0	0	10	0	0	0,0%
12 à 15 mm	28 725	29 101	29 232	29 380	29 562	0,62%
20 à 40 mm	6 259	6300	6 314	6 317	6 352	0,55%
>40 mm	592	617	597	562	570	1,42%
Total	35 576	36 018	36 153	36 259	36 484	0,62%

➔ Le détail des variations par commune est présent dans le « livret annexes » sous le numéro 9

- **LES EQUIPEMENTS DE TELERELEVE**

Le tableau ci-après détaille le nombre d'équipements de télérelève installés sur le contrat :

Les équipements de télérelève						
Désignation	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Nombre d'équipements	10 836	26 370	33 499	33 750	35 081	3,9%

Le tableau suivant détaille le parc des équipements de la télérelève

Taux d'équipement de la télérelève du contrat		
Désignation	2024	2025
Nombre d'équipements TR	33 750	35 081
Nombre Compteurs Non équipables	352	385
Nombre de refus	115	95
Nombre de compteurs à équiper	2 042	923
Taux équipement net (en %)	94,4	97,5

>> La légère hausse du nombre de compteurs non équipables s'explique par la découverte, en fin de déploiement, de configurations techniques complexes ou d'accès difficiles, ainsi que par une meilleure qualification des données terrain.

Elle intègre également des cas où les compteurs ont été installés mais présentent des problèmes techniques empêchant leur activation, ainsi que des situations d'impossibilités techniques avérées.

Ces cas marginaux apparaissent naturellement lorsque le taux d'équipement atteint un niveau très élevé, les situations restantes étant les plus atypiques ou non conformes.

➔ Le détail de la télérelève par commune est présent dans le « livret annexes » sous le numéro 10

- **LES LOCAUX D'EXPLOITATION**

Les locaux d'exploitation mis à la disposition du délégataire par la collectivité dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaires des locaux d'exploitation	
Commune	Site
DIJON	Accueil client ODIVEA
DIJON	Locaux d'exploitation Chanoine Kir
DIJON	Locaux d'exploitation eau vitale
PONCEY-LÈS-ATHÉE	Locaux d'exploitation Usine Poncey les Athée

Inventaires des logements mis à la disposition du délégataire		
Commune	Site	Nombre
DIJON	Chèvre Morte	3
DIJON	Eau vitale	1
FONTAINE-LES-DIJON	Montleger	2
MESSIGNY-ET-VANTOUX	Pavillon	1
PONCEY-LÈS-ATHÉE	Usine de Poncey	5
TALANT	Marmuzots	2
Total		14

• L'ANALYSE DU PATRIMOINE

Le Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 définit un indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau.

Cet indice peut prendre une valeur de 0 à 120 points attribués selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plans des réseaux (Partie A - 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (Partie B - 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Partie C - 75 points).

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Le détail de la notation de l'indice de connaissance de gestion patrimoniale du contrat est donné ci-après.

Pour améliorer la connaissance des dates de pose, nous conseillons de procéder à l'analyse des archives, ou réaliser un travail de mémoire avec d'anciens élus ou habitants des communes. La connaissance de la nature des matériaux s'améliorera avec nos investigations sur les réseaux, dans le cadre de l'exploitation.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		
Partie	Descriptif	2025
Partie A : Plan des réseaux	VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	10
Partie A : Plan des réseaux	VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	5
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.238 et VP.240 avec VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.240 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.238, VP.239 et VP.240)	10
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions)	5
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (%)	98,7
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (%)	99,7
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	30

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		
Partie	Descriptif	2025
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	5
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	65
TOTAL (indicateur P103.2B)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable	110

Concernant l'indicateur 244 : L'indicateur présente une note de 0/10 car cet indicateur est binaire. Il y a actuellement 30 898 branchements cartographiés sur les 33 818 branchements existants, soit un taux de connaissance de 91,4%. Le plan de réseaux est considéré complet s'il couvre au moins 95% des branchements.

Le tableau suivant détaille l'évolution de l'indice ces dernières années :

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable				
Désignation	2022	2023	2024	2025
Indice	110	110	110	110

A photograph of an industrial water treatment facility. The scene is filled with large, blue industrial pumps and complex piping systems made of stainless steel. The pumps are mounted on concrete bases and are connected to a network of pipes that run horizontally and vertically. The lighting is bright, highlighting the metallic surfaces and the blue color of the machinery. The overall impression is one of a modern, well-maintained industrial environment.

3

Qualité du service

3.1.2 Les volumes d'eau prélevés

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes prélevés ces dernières années.

Deux tableaux sont présentés :

- Les données télégraphées
- Les données transmises à l'AERMC qui sont comprises entre 2 relèves terrain, comme demandé par l'agence de l'eau.

Volumes d'eau brute prélevés (m³)							
Commune	Site	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
DIJON	CAPTAGE_des Gorgets	2 534 359	2 359 054	1 988 803	1 594 381	2 144 906	+34,5%
	USINE_Henri Navier (UF Morcueil)	2 471 422	2 189 221	2 042 021	2 181 066	2 859 705	+31,1%
FLAMMERANS	CAPTAGE_de Flammerans	1 389 048	2 145 397	2 738 046	2 026 732	2 379 907	+17,4%
FLEUREY-SUR-OUCHÉ	SOURCE_de Morcueil	237 312	226 890	231 863	150 965	175 766	16,4%
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	POMPAGE_Plombières rue de Velars (pré aux boeufs)	128 495	129 202	129 478	129 171	110 515	- 14,4%
PONCEY-LÈS-ATHÉE	CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)	2 135 719	2 495 492	2 992 963	1 954 317	2 409 809	23,3%
	POMPAGE_de Poncey	33	103 150	318 638	484	49 783	+10185,7%
VAL-SUZON	SOURCE_de Ste Foy	6 351 770	6 219 040	4 911 487	7 478 420	6 781 612	-9,3%
	SOURCE_du Chat	2 798 300	2 413 400	2 634 200	2 303 800	1 548 300	-32,8%
VELARS-SUR-OUCHÉ	CAPTAGE_de Corcelles dit source du Crucifix	57 317	43 951	33 093	28 902	33 874	+17,2%
Total des volumes prélevés		18 103 775	18 324 797	18 020 592	17 848 238	18 494 177	+3,6%

PS : Méthode de calcul des volumes des sources de Ste-Foy et du Chat :

Nous disposons des volumes transitant par le débitmètre de Messigny & Vantoux ainsi que de ceux transitant par le débitmètre de la source du Chat (ce débitmètre a fonctionné jusqu'à septembre 2024, par la suite nous avons affecté un coefficient de répartition au débitmètre de Messigny).

Nous obtenons les volumes de Sainte Foy par différence entre « Messigny » et « le Chat ».

→ Le tableau des volumes prélevés agence de l'eau est présent dans le « livret annexes » sous le numéro 11

3.1.3 Les volumes d'eau potable importés et exportés

Le tableau suivant détaille la convention de **VENTE D'EAU BRUTE** :

Conventions d'achats et de ventes d'eau brute (m3)					
Collectivité	Achat / Vente	Commune(s) concernée(s)	Volumes seuils (maxi / an)	Date signature	Date échéance
Dijon	Vente	Communauté de Communes Ouche et Montagne	300 000 m³ Avec 1 200 m³/jour max	2021	2030

Volumes d'eau brute exportés (m3)						
Destination	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
C.C.O.M.	227 312	226 890	231 863	150 965	175 766	16,4%

Les deux tableaux suivants détaillent les conventions de **VENTE D'EAU POTABLE** :

Conventions d'eau potable au sein de Dijon métropole – cédés (m3)					
Collectivité	Achat / Vente	Commune(s) concernée(s)	Volumes seuils (maxi / an)	Date signature	Date échéance
Dijon	Vente	Contrat Sud Dijonnais	Toute l'eau nécessaire aux besoins	2021	2030
Dijon	Vente	Est dijonnais	Toute l'eau nécessaire aux besoins	2021	2030

Conventions d'eau potable hors de Dijon métropole – vendus (m3)					
Collectivité	Achat / Vente	E.P.C.I. concerné	Volumes seuils (maxi / an)	Date signature	Date échéance
Dijon	Vente	SINOTIV'EAU	Max 360 000 m³/an	2021	2030
Dijon	Vente	S.A.A.E. de Clénay St-Julien	Max 70 000 m³ (500 m³/jour)	2019	2030
Dijon	Vente	CC Ouche et Montagne	Max 300 000 m³/an	2021	2030
Dijon	Vente	Commune de Messigny-Vantoux	Max 130 000 m³/an	2021	2030
Dijon	Vente	CAP Val de Saône	Max 200 000 m³/an	2021	2030
Dijon	Vente	SIEAVS	Max 235 000 m³/an	2021	2030

Volumes d'eau potable exportés au sein de Dijon métropole – cédés (m3) du 01/01 au 31/12						
Destination	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
VEG – CMP – JEAN JAURES	0	0	0	0	0	0,0%
VEG – CMP – VOISENET	199 351	385 455	625 415	794 463	1 136 665	43,1%
VEG – CMP - ST VINCENT 1 ET 2	33 892	35 576	32 456	36 490	39 649	8,7%
VEG – LONGVIC –RENE COTY	20 037	30 881	21 614	16 272	27 144	66,8%
VEG – LONGVIC – RUE DE LONGVIC	87 184	84 406	86 843	85 484	90 228	5,5%
VEG – LONGVIC – COLOMBIERE	97 733	162 553	172 720	226 105	275 306	21,8%
VEG – MAGNY/TILLE (C1-C2-C3)	36 037	39 861	40 228	41 065	41 697	1,5%
VEG – BRETENIERE (C5)	41 621	44 539	42 657	52 351	59 102	12,9%
VEG – CHEVIGNY SAINT SAUVEUR	1 508 520	1 376 820	1 196 738	1 121 545	1 177 949	5,0%
VEG – BRESSEY SUR TILLE	57 134	59 803	64 321	63 707	49 712	-22,0%
Total des volumes d'eau potable exportés	2 081 509	2 219 894	2 279 992	2 437 482	2 897 452	18,9%

Volumes d'eau potable exportés hors de Dijon métropole – vendus (m3) du 01/01 au 31/12						
Destination	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
VEG – MESSIGNY	80 721	106 476	76 785	81 641	67 268	-17,6%
VEG – CAP VAL DE SAONE	137 177	139 201	136 350	134 586	161 143	19,7%
VEG – SINOTIV'EAU (LONGCHAMP)	51 981	50 293	46 104	46 866	51 804	10,5%
VEG – SINOTIV'EAU (FAUVERNEY) * C0+C1-(C1-C3-C2)-C5	165 100	164 724	165 147	155 854	170 570	9,4%
VEG – SINOTIV'EAU (SYNDICAT RACLE)	93 723	74 701	36 486	42 349	31 397	-25,9%
VEG – SINOTIV'EAU (GENLIS)	3 874	7 456	12 450	8 787	12 515	42,4%
VEG – CLENAY SAINT JULIEN	57 329	17 639	42 155	12 060	14 358	19,1%
VEG – SIEAVS (RUFFEY LES ECHIREY)	176 223	180 254	175 724	171 569	164 416	-4,2%
Total des volumes d'eau potable exportés	766 128	740 744	691 201	653 712	673 471	3,0%

→ Le détail du calcul du secteur SINOTIV'EAU (FAUVERNEY) est présent dans le « livret annexes » sous le numéro 12

3.1.4 Les volumes d'eau potable produits

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes d'eau potable produits (issus des installations de production / traitement exploitées dans le cadre du présent contrat) ces dernières années.

Les volumes indiqués sont des volumes relatifs à l'année civile ramenés à 365 jours :

Volumes eau potable produits (m³)							
Commune	Site	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
DIJON	CAPTAGE_DES GORGETS	2 534 359	2 359 054	1 988 803	1 594 381	2 144 906	34,5%
DIJON	USINE_HENRI NAVIER (UF MÖRCUEIL)	2 221 826	1 985 405	1 934 273	2 060 070	2 476 184	20,2%
MESSIGNY-ET-VANTOUX	SOURCES_DU SUZON	9 150 070	8 632 440	7 545 687	9 782 220	8 329 912	- 14,8%
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	POMPAGE_PLOMBIERES RUE DE VELARS (PRE AUX BOEUFs)	126 995	129 202	129 478	129 171	110 515	- 14,4%
PONCEY-LÈS-ATHÉE	POMPAGE_DE PONCEY	3 304 453	4 461 518	5 741 919	3 674 485	4 600 342	25,2%
VELARS-SUR-OUCHE	CAPTAGE_DE CORCELLÈS DIT SOURCE DU CRUCIFIX	57 317	43 951	33 093	28 902	33 874	17,2%
Total des volumes produits		17 395 020	17 611 570	17 373 253	17 269 229	17 695 733	2,5%

3.1.5 Les volumes mis en distribution calculés sur une période de relève

Comme expliqué dans le paragraphe précédent, et de façon à pouvoir calculer le rendement de réseau et l'indice linéaire de pertes avec la meilleure précision possible, les volumes mis en distribution ont également été calculés à partir d'informations réelles, comptabilisées sur la période entre deux relèves ramenées à 365 jours. Ces données diffèrent donc des données présentées sur l'année civile.

Volumes mis en distribution (m³) – Indicateur SISPEA						
Désignation	2021 Trim 2 3 4	2022	2023	2024	2025	N/N-1(%)
Total volumes eau potable produits (A) = (A') - (A'')	13 003 112	17 631 663	17 366 141	17 269 228	17 695 733	2,5%
Dont volumes eau brute prélevés (A') VP.062	13 328 832	17 864 607	17 669 467	17 848 435	18 481 435	3,5%
Dont volumes de service production (A'')	325 720	232 944	303 326	579 207	785 702	35,7%
Total volumes eau potable importés (B) VP.060	0	0	0	0	0	0%
Total volumes eau potable exportés (C) VP.061	2 159 655	2 993 225	3 119 380	3 091 194	3 570 924	15,5%
Total volumes mis en distribution (A+B-C) = (D)	10 834 457	14 638 438	14 246 761	14 178 034	14 124 809	- 0,4%

3.1.6 Les volumes consommés autorisés calculés sur une période de relève

La relève des compteurs des abonnés est effectuée sur des périodes susceptibles de varier et qui ne sont pas nécessairement positionnées en début ou en fin d'année civile. Conformément à la réglementation, et de façon à minimiser les erreurs d'estimations ou d'extrapolation lors du calcul du rendement de réseau et de l'indice linéaire de pertes, il a été décidé de calculer les volumes consommés autorisés à partir d'informations réelles, comptabilisées sur la période comprise entre deux relèves ramenées à 275 jours.

Les volumes consommés autorisés correspondent à la somme des :

- **Volumes comptabilisés** : ils résultent des relevés des appareils de comptage des abonnés. Ces volumes correspondent aux volumes facturés et aux volumes dégrevés.
- **Volumes consommés sans comptage** : ces volumes estimés sont ceux consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Cela peut notamment concerner les volumes liés aux essais incendie (poteaux et bornes), aux manœuvres des pompiers, à l'arrosage de certains espaces verts, à certaines fontaines, aux lavages de voiries ou bien encore aux chasses d'eau sur le réseau d'assainissement.
- **Volumes de service du réseau** : ces volumes estimés sont ceux liés à l'exploitation du réseau de distribution d'eau. Cela peut notamment concerner les volumes liés au nettoyage des réservoirs, aux purges / lavage / désinfection de canalisation ou de branchements ou bien encore à la présence d'analyseurs de chlore.

Les estimations concernant les volumes consommés sans comptage et les volumes de service du réseau ont été effectués conformément aux préconisations officielles selon la méthodologie proposée par l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement).

Volumes consommés autorisés (m³) – Indicateur SISPEA						
Désignation	2021 Trim 2 3 4	2022	2023	2024	2025	N/N-1(%)
Volumes comptabilisés (E) VP.063	8 181 316	11 149 843	10 601 938	10 505 654	10 658 776	1,5%
Volumes consommés sans comptage (F) VP.221	11 620	12 581	11 520	11 520	8 792	- 23,7%
Volumes de service du réseau (G) VP.220	170 195	289 046	313 738	460 218	441 240	- 4,1%
Volumes non domestiques VP.201	0	0	0	0	0	0,0%
Volumes d'eau potable PI-BI incendie de + de 24h	0	0	0	0	0	0,0%
Total des volumes consommés autorisés (E+F+G) = (H)	8 363 131	11 451 470	10 927 196	10 977 392	11 108 808	1,2%

**Les dates médianes de factures prises en compte pour le rendement de réseau sont le 02/10/2024 et le 03/10/2025.*

Méthodologie Volumes de service :

Ces indicateurs fixent une méthode d'estimation des volumes pour chaque typologie de volumes de service.

À chaque réparation nous avons appliqué les recommandations de l'ASTEE.

Les volumes sont détaillés dans le tableau de suivi ci-joint)

>> Pour le calcul du rendement et de l'ILP, les volumes utilisés sont ceux comptabilisés (« facturés ») entre deux relèves ramenées à 365 j (366 si année bissextile).

3.1.7 La performance réseau calculée sur une période de relève (décret 2 mai 2007)

L'indice linéaire de pertes en réseau, ici comptabilisé sur la période entre deux relèves ramenées à 365 jours, représente par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Il s'exprime en $\text{m}^3/\text{km}/\text{jour}$ et est calculé en divisant les pertes journalières d'eau potable en réseau par le linéaire de réseau de distribution. Sa valeur et son évolution sont le reflet :

- De la politique volontariste de recherche et de réparation de fuites
- De la politique de renouvellement du réseau
- D'actions pour lutter contre les détournements d'eau

Contrairement à l'indice linéaire de pertes en réseau, l'indice linéaire des volumes non comptés, ici comptabilisé sur la période entre deux relèves ramenées à 365 jours, intègre les volumes de service du réseau de distribution ainsi que les volumes estimés consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Il s'exprime également en $\text{m}^3/\text{km}/\text{jour}$ et est calculé en divisant les volumes journaliers non comptés par le linéaire de réseau de distribution. Sa valeur et son évolution sont le reflet :

- Du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés,
- De l'efficacité de gestion du réseau.

Les pertes d'eau potable en réseau, ici comptabilisées sur la période entre deux relèves ramenées à 365 jours, sont calculées sur la même période par différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés autorisés. Ces pertes en réseau se décomposent en :

- Pertes réelles : elles correspondent aux différentes fuites sur le réseau de distribution et sur les branchements contre lesquelles nous luttons au quotidien par une politique volontariste de recherche et réparation de fuite,
- Pertes apparentes : elles sont difficilement évaluables mais correspondent principalement aux vols d'eau potentiels, aux différents petits défauts de comptage et aux sous-estimations liées à l'évaluation des volumes consommés autorisés.

Contrairement aux pertes d'eau potables en réseau, les volumes non comptés, ici comptabilisés sur la période entre deux relèves ramenées à 365 jours, intègrent les volumes de service du réseau de distribution ainsi que les volumes estimés consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Ils sont calculés par différence entre les volumes mis en distribution et les volumes comptabilisés.

Le rendement de réseau, ici comptabilisé sur la période entre deux relèves ramenée à 365 jours, est le ratio entre, d'une part, les volumes consommés autorisés augmentés des volumes d'eau potable exportés (cédés ou vendus à d'autres services d'eau potable, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion) et, d'autre part, les volumes d'eau potable produits augmentés des volumes d'eau potable importés (reçus ou achetés à d'autres services d'eau potable, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion). Cet indicateur permet de connaître la part des volumes d'eau potable introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Indice linéaire de pertes (m³/km/j) - Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j) – Indicateur SISPEA						
Désignation	2021 Trim 2 3 4	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Volumes mis en distribution (D)	10 843 457	14 638 438	14 246 761	14 178 034	14 124 809	- 0,4%
Volumes comptabilisés (E)	8 181 316	11 149 843	10 601 938	10 505 654	10 658 776	1,5%
Volumes consommés autorisés (H)	8 363 131	11 451 470	10 927 196	10 977 392	11 108 808	1,2%
Pertes en réseau (D-H) = (J)	2 480 326	3 186 968	3 319 565	3 200 642	3 016 001	- 5,8%
Volumes non comptés (D-E) = (K)	2 662 141	3 488 595	3 644 823	3 672 380	3 466 033	- 5,6%
Linéaire du réseau de desserte (km) (L) VP.077	759,209	762,476	762,459	763,948	765,707	0,2%
Période d'extraction des données (jours) (M)	275	365	365	366	365	- 0,3%
Indice linéaire de pertes (J)/(MxL) (Indicateur P106.3)	11,88	11,45	11,93	11,45	10,79	- 5,7%
Indice linéaire des volumes non comptés (K)/(MxL) (indicateur P105.3)	12,75	12,54	13,10	13,13	12,40	- 5,6%

→ Le détail des calculs par commune est présent dans le « livret annexes » sous le numéro 13

Rendement de réseau (%) – Indicateur SISPEA						
Désignation	2021 Trim 2 3 4	2022	2023	2024	2025	N/N-1(%)
Volumes consommés autorisés (H)	8 363 131	11 451 470	10 927 196	10 977 392	11 108 808	1,2%
Volumes eau potable exportés (C)	2 159 655	2 993 225	3 119 380	3 091 194	3 570 924	15,5%
Volumes eau potable produits (A)=(A') - (A'')	13 003 112	17 631 663	17 366 141	17 269 228	17 695 733	2,5%
Dont volumes eau brute prélevés (A')	13 328 832	18 324 797	17 669 467	17 848 435	18 481 435	3,5%
Dont volumes de service production (A'')	325 720	232 944	303 326	579 207	785 702	35,7%
Volumes eau potable importés (B)	0	0	0	0	0	0,0%
Rendement de réseau (%) = 100 * (H+C) / (A+B) (Indicateur P104.3)	80,93	81,92	80,88	81,47	82,96	1,8%

→ Le détail des calculs par commune est présent dans le « livret annexes » sous le numéro 14

→ Le rendement contractuel calculé selon l'article 48.1 est présent dans le « livret annexes » sous le numéro 15

3.1.8 L'ILC et rendement grenelle 2

Le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable fixe le niveau minimum du rendement de réseau à atteindre pour chaque collectivité en fonction de l'indice linéaire de consommation du réseau concerné.

Si le rendement minimum défini par le décret n'est pas atteint, la collectivité devra établir un plan d'action pour la réduction des pertes en eau de son réseau de distribution. A défaut, une majoration de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est appliquée.

Performance rendement de réseau – Indicateur SISPEA						
Désignation	2021 Trim 2 3 4	2022	2023	2024	2025	N/N-1(%)
Volumes consommés autorisés (H)	8 363 131	11 451 470	10 927 196	10 977 392	11 108 808	1,2%
Linéaire du réseau de desserte (km) (L) VP.077	759,2	762,5	762,5	763,9	765,7	0,2%
Indice Linéaire de Consommation (H+C)/(MxL)	50,4	51,9	50,5	50,3	52,5	4,4%
Valeur du terme fixe (N)	70	70	70	70	70	0,0%
Obligation contractuelle rendement de réseau (%)	82	84	85	86	87	1,2%
Obligation de performance Grenelle 2 rendements de réseau = (N) + 0,2 ILC (%)	80,08	80,38	80,09	80,06	80,50	0,6%
Rendement de réseau (%) = $100 * (H+C) / (A'-A''+B)$ (indicateur P104.3)	80,93	81,92	80,88	81,47	82,96	1,8%

M : Période d'extraction des données (jours)

→ Le détail de la performance rendement par commune est présent dans le « livret annexes » sous le numéro 16

3.2 La qualité de l'eau

Cette partie décrit les principes du contrôle de la qualité de l'eau ainsi que les résultats obtenus sur l'ensemble du processus de production et de distribution de l'eau potable.

3.2.1 Le contrôle de la qualité de l'eau

L'Eau consommée doit être propre à la consommation". (Extrait du Code de la Santé Publique)

Pour satisfaire à cette exigence, la qualité de l'eau est appréciée par le suivi de différents éléments :

- La qualité microbiologique
- La qualité physico-chimique dont les pesticides et les métabolites
- La qualité organoleptique

Deux niveaux de qualité sont à respecter pour l'eau potable :

- **Les limites de qualité**, correspondent à la **conformité réglementaire** : pour différents paramètres bactériologiques (Entérocoques et Escherichia Coli,) ou physico-chimiques (arsenic, nitrates, nickel, plomb, ...), le Code de la Santé Publique fixe une valeur maximale. Un dépassement peut impliquer des restrictions de consommations et doit conduire à des solutions de mise en conformité de l'eau distribuée.
Les références de qualité, correspondent à des **indicateurs établis à des fins de suivi des installations** de production, de distribution et d'évaluation des risques pour la santé des personnes. Ces valeurs du Code de la Santé Publique doivent être respectées en permanence mais concernent des paramètres bactériologiques (coliformes...) ou physico-chimiques (turbidité, fer, goût, température...) sans incidence sanitaire reconnue. L'eau n'est pas considérée comme non-conforme du point de vue sanitaire lors d'un dépassement de ces références. Toutefois des dépassements récurrents doivent conduire à proposer des solutions permettant d'éliminer le problème ainsi mis en évidence.

La maîtrise de la qualité de l'eau est assurée par un double contrôle :

- **Le contrôle sanitaire, officiel et légal** exercé par le préfet via l'ARS (Agence Régionale de Santé). Des prélèvements sont effectués sur tous les sites de production et en plusieurs points du réseau de distribution. Leurs analyses permettent de vérifier les qualités physique, chimique, organoleptique et bactériologique de l'eau, ainsi que la conformité des installations de production, de stockage et de distribution. Les données de ce contrôle permettent à l'administration d'établir le bilan annuel de la qualité de l'eau produite et distribuée. Celui-ci est adressé, associé à une facture, à tous les clients du service. La fréquence du contrôle sanitaire ainsi que les paramètres à analyser sont fixés par les arrêtés du 11 janvier 2007 et du 21 janvier 2010. Quelques ajustements ont eu lieu depuis, comme dans les arrêtés du 24 décembre 2015 (sur le contenu des analyses types) et celui du 4 août 2017 (principalement pour le déclassement du baryum de « limite de qualité » en « référence de qualité »).
- **La surveillance de l'exploitant permet** de s'assurer de respecter à tout moment les exigences de qualité de l'eau produite et distribuée. Les contrôles sont effectués à la sortie des usines mais aussi sur le parcours de l'eau jusqu'au compteur de l'abonné.

Evolutions en 2023 :

Paru au Journal Officiel le 31 décembre 2022, l'arrêté du 30 décembre 2022 « modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine » introduit les notions de « **valeurs de vigilances** » et de « **valeurs indicatives** », qui doivent également être satisfaites dans les eaux destinées à la consommation humaine.

Si ces valeurs ne sont pas respectées, comme pour les références de qualité, le préfet peut demander de mettre en œuvre des mesures correctives s'il estime que la distribution présente un risque pour la santé des personnes.

Les « valeurs de vigilance » concernent des paramètres d'intérêt ou « émergents », définis par arrêtés du ministre en charge de la santé, à la suite d'actes d'exécution de la Commission Européenne, avec comme objectif d'acquérir de la connaissance. Pour l'instant, seul le 17-bêta-estradiol et le nonylphénol font partie de la liste de ces paramètres. Les ARS réaliseront des analyses avant le 31 décembre 2026 sur les eaux brutes et produites des systèmes produisant plus de 1000 m³/jour.

Les « valeurs indicatives » ne concernent pour l'instant que les métabolites non-pertinents, avec une valeur à 0,9 µg/l.

D'autre part, ce même arrêté du 30 décembre 2022 « relatif aux limites et références de qualité » introduit des modifications concernant certains paramètres, applicables dès le 1^{er} janvier 2023. Les principales modifications sont :

- Introduction de nouveaux paramètres avec des limites de qualité pour l'eau potable : chlorites, chlorates, bisphénol A, acides halo-acétiques, l'uranium chimique, le total microcystines et les perfluorés (PFAS)
- Relèvement des limites de qualité pour le sélénium, l'antimoine et le bore

Néanmoins, un autre arrêté du 30 décembre 2022 « relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire » précise que le contrôle systématique des nouveaux paramètres par les ARS ne sera réalisé qu'à partir du 1^{er} janvier 2026. Cependant, les ARS ont la possibilité d'inclure certains de ces paramètres dans les contrôles en cas de suspicion ou de présence de non-conformité.

La maîtrise de la qualité de l'eau est assurée par un double contrôle :

- **Le contrôle sanitaire, officiel et légal** exercé par le Préfet via l'ARS (Agence Régionale de Santé). Des prélèvements sont effectués sur tous les sites de production et en plusieurs points du réseau de distribution. Leurs analyses permettent de vérifier les qualités physique, chimique, organoleptique et bactériologique de l'eau, ainsi que la conformité des installations de production, de stockage et de distribution. Les données de ce contrôle permettent à l'administration d'établir le bilan annuel de la qualité de l'eau produite et distribuée. Celui-ci est adressé, associé à une facture, à tous les clients du service. La fréquence du contrôle sanitaire ainsi que les paramètres à analyser sont fixés par les arrêtés du 11 janvier 2007 et du 21 janvier 2010. Quelques ajustements ont eu lieu depuis, comme dans les arrêtés du 24 décembre 2015 (sur le contenu des analyses types) et celui du 4 août 2017 (principalement pour le déclassement du baryum de « limite de qualité » en « référence de qualité »).
- **La surveillance de l'exploitant permet** de s'assurer de respecter à tout moment les exigences de qualité de l'eau produite et distribuée. Les contrôles sont effectués à la sortie des usines mais aussi sur le parcours de l'eau jusqu'au compteur de l'abonné. Un arrêté du 30 décembre 2022 « relatif au programme de tests et d'analyses à réaliser dans le cadre de la surveillance exercée par la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau » précise des obligations concernant la surveillance de l'exploitant à partir de 2023.

3.2.2 La ressource

- **L'ARRETE PREFECTORAL ET LES DUP**

L'INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE

La protection et la gestion de la ressource sont mesurées par un indicateur de performance qui donne un indice d'avancement des démarches d'établissement des périmètres.

Unité : %

Définition :

0% : aucune action

20% : étude environnementale et hydrogéologique en cours

40% avis de l'hydrogéologue rendu et périmètre défini

50% : dossier recevable déposé en préfecture

60% : arrêté préfectoral

80% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrain acquis, servitude mise en place, travaux terminés) tel que constatés en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.

L'indice 80% est atteint lorsque l'ARS a effectué l'inspection et le contrôle des travaux.

100% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

L'indice 100% est atteint lorsqu'une personne a été mandatée pour suivre les périmètres protégés et qu'une procédure est mise en œuvre.

Indice de protection de la ressource		
Commune	Nom de la Ressource	Indice
DIJON	Champ captant des Gorgets	80%
ETAULES	Source du Rosoir	80%
FLEUREY-SUR-OUCHÉ	Source de Morcuell	80%
PONCEY-LÈS-ATHÉE	Champ captant de Flammerans	80%
PONCEY-LÈS-ATHÉE	Champ captant de Poncey (rive droite + extension)	80%
VAL-SUZON	Source de Ste Foy	80%
VAL-SUZON	Source du Chat	80%
PLOMBIERES	Pré aux Bœufs	80%
VELARS-SUR-OUCHÉ	Puits du Crucifix	80%
Indice (indicateur P108.3)		80%

Cet indicateur correspond à la moyenne pondérée de l'indice d'avancement de la protection de chaque ressource par le volume produit par la ressource.

- **LE CONTROLE SANITAIRE : SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : STATISTIQUES SUR LA CONFORMITE**

Les statistiques sur la conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel et de la surveillance de l'exploitant sur les parties physico-chimiques et microbiologiques de la ressource sont les suivants :

Statistiques sur la conformité en ressource							
Contrôle	Analyse	Bulletin			Paramètre		
		Global	Non conforme	% Conformité	Global	Non conforme	% Conformité
Contrôle sanitaire	Microbiologique	20	0	100,0%	73	0	100,0%
Contrôle sanitaire	Physico-chimique	18	0	100,0%	6 901	0	100,0%
Surveillance	Microbiologique	49	0	100,0%	281	0	100,0%
Surveillance	Physico-chimique	87	0	100,0%	19 342	0	100,0%

3.2.3 La production

- LE CONTROLE SANITAIRE : STATISTIQUES SUR LA CONFORMITE ET SUR LES REFERENCES DE QUALITE**

Les statistiques sur la conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel et de la surveillance de l'exploitant sur les parties physico-chimiques et microbiologiques en production sont les suivants :

Statistiques sur les références de qualité et la conformité en production											
Type		Contrôle sanitaire					Surveillance				
		Nbr.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% Conformité	Nbr.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% Conformité
Bulletin	Microbiologique	46	1	97,8%	0	100,0%	20	0	100,0%	0	100,0%
Bulletin	Physico-chimique	46	2	95,7%	0	100,0%	22	4	81,8%	0	100,0%
Paramètre	Microbiologique	296	1	99,7%	0	100,0%	117	0	100,0%	0	100,0%
Paramètre	Physico-chimique	7 429	2	100,0%	0	100,0%	7 386	14	99,8%	0	100,0%

- LE CONTROLE SANITAIRE : DETAIL DES PARAMETRES NON CONFORMES ET HORS REFERENCES**

Détail des paramètres non conformes et hors références									
Commune	Type de contrôle	Type	Date prélèvement	Libellé PSV	Libellé Paramètre	Valueur	Unité	Seuil Bas	Seuil Haut
DIJON	Contrôle sanitaire	Hors référence	05/08/2025	DIJON_0210000000092_Stp De Chevre Morte (Gorget)	Turbidité	0.65	NFU		0.5
PONCEY-LÈS-ATHÉE	Contrôle sanitaire	Hors référence	23/09/2025	PONCEY-LES-ATHEE_0210000000093_Stp De Poncey	Coliformes	1	nombre /100 ml		0
PONCEY-LÈS-ATHÉE	Surveillance	Hors référence	19/03/2025	PONCEY-LES-ATHEE_0210000000094_Bache De Poncey (E. Traitee)	Manganèse	0.468	mg/litre		0.05
PONCEY-LÈS-ATHÉE	Surveillance	Hors référence	19/03/2025	PONCEY-LES-ATHEE_0210000000094_Bache De Poncey (E. Traitee)	Fer	3.2	mg/litre		0.2
PONCEY-LÈS-ATHÉE	Surveillance	Hors référence	19/03/2025	PONCEY-LES-ATHEE_0210000000094_Bache De Poncey (E. Traitee)	Turbidité	6.8	NFU		2
PONCEY-LÈS-ATHÉE	Surveillance	Hors référence	25/06/2025	PONCEY-LES-ATHEE_0210000000094_Bache De Poncey (E. Traitee)	Manganèse	0.279	mg/litre		0.05
PONCEY-LÈS-ATHÉE	Surveillance	Hors référence	25/06/2025	PONCEY-LES-ATHEE_0210000000094_Bache De Poncey (E. Traitee)	Fer	0.48	mg/litre		0.2
PONCEY-LÈS-ATHÉE	Surveillance	Hors référence	25/06/2025	PONCEY-LES-ATHEE_0210000000094_Bache De Poncey (E. Traitee)	Turbidité	2.2	NFU		2

Détail des paramètres non conformes et hors références									
Commune	Type de contrôle	Type	Date prélèvement	Libellé PSV	Libellé Paramètre	Valeur	Unité	Seuil Bas	Seuil Haut
PONCEY-LÈS-ATHÉE	Surveillance	Hors référence	30/09/2025	PONCEY-LES-ATHEE_0210000000094_Bache De Poncey (E. Traitee)	Ammonium	0.13	mg/litre		0.1
PONCEY-LÈS-ATHÉE	Surveillance	Hors référence	30/09/2025	PONCEY-LES-ATHEE_0210000000094_Bache De Poncey (E. Traitee)	Manganèse	0.347	mg/litre		0.05
PONCEY-LÈS-ATHÉE	Surveillance	Hors référence	30/09/2025	PONCEY-LES-ATHEE_0210000000094_Bache De Poncey (E. Traitee)	Fer	0.605	mg/litre		0.2
PONCEY-LÈS-ATHÉE	Surveillance	Hors référence	30/09/2025	PONCEY-LES-ATHEE_0210000000094_Bache De Poncey (E. Traitee)	Turbidité	2.8	NFU		2
PONCEY-LÈS-ATHÉE	Surveillance	Hors référence	22/12/2025	PONCEY-LES-ATHEE_0210000000094_Bache De Poncey (E. Traitee)	Ammonium	0.11	mg/litre		0.1
PONCEY-LÈS-ATHÉE	Surveillance	Hors référence	22/12/2025	PONCEY-LES-ATHEE_0210000000094_Bache De Poncey (E. Traitee)	Manganèse	0.567	mg/litre		0.05
PONCEY-LÈS-ATHÉE	Surveillance	Hors référence	22/12/2025	PONCEY-LES-ATHEE_0210000000094_Bache De Poncey (E. Traitee)	Fer	3.959	mg/litre		0.2
PONCEY-LÈS-ATHÉE	Surveillance	Hors référence	22/12/2025	PONCEY-LES-ATHEE_0210000000094_Bache De Poncey (E. Traitee)	Turbidité	25	NFU		2
VAL-SUZON	Contrôle sanitaire	Hors référence	09/09/2025	VAL-SUZON_0210000000091_Stp De Montleger	Turbidité	0.6	NFU		0.5

>> Les dépassements de référence de qualité sur les eaux brutes concernent principalement l'usine de Poncey-Lès-Athée : la turbidité, le fer et le manganèse sont traités par l'usine et ne se retrouve donc pas dans l'eau distribuée. Pour les autres paramètres (ammonium sur Poncey-Lès-Athée) et turbidité sur les Gorgets et le Suzon, les dilutions opérées dans les réservoirs par mélange avec les différentes ressources permettent de maintenir la conformité de l'eau distribuée.

3.2.4 La distribution

- **LE CONTROLE SANITAIRE : STATISTIQUES SUR LA CONFORMITE ET SUR LES REFERENCES DE QUALITE**

Les statistiques sur la conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel et de la surveillance de l'exploitant sur les parties physico-chimiques et microbiologiques en distribution sont les suivants :

Statistiques sur les références de qualité et la conformité en distribution											
Type	Analyses	Contrôle sanitaire					Surveillance				
		Nbr.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% Conformité	Nbr.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% Conformité
Bulletin	Microbiologique	278	0	100,0%	0	100,0%	11	0	100,0%	0	100,0%
Bulletin	Physico-chimique	280	1	99,6%	0	100,0%	5	0	100,0%	0	100,0%
Paramètre	Microbiologique	1 668	0	100,0%	0	100,0%	61	0	100,0%	0	100,0%
Paramètre	Physico-chimique	9 850	1	100,0%	0	100,0%	1 546	0	100,0%	0	100,0%

- **LE CONTROLE SANITAIRE : DETAIL DES PARAMETRES NON CONFORMES ET HORS REFERENCES**

Les paramètres ne respectant pas les limites de qualité définies dans le Code de la Santé Publique sur l'année civile pour la distribution en contrôle sanitaire et dans le cadre de la surveillance de l'exploitant sont les suivants :

Détail des paramètres non conformes et hors références										
Commune	Type de contrôle	Type	Date prélèvement	Libellé PSV	Libellé Paramètre	Valeur	Unité	Seuil Bas	Seuil Haut	
DIJON	Contrôle sanitaire	Hors référence	30/09/2025	DIJON_02100000025 58_Point Mobile Fontaine D'Ouche	Turbidité	2.1	NFU		2	

Pour chaque dépassement de référence ou de limite de qualité, des réponses par courrier ont été adressées à l'ARS.

>> Des purges ont été faites sur le réseau de Fontaines d'Ouche suite au dépassement de la référence de qualité.

• **LA REGLEMENTATION SPECIFIQUE SUR LA DISTRIBUTION**

Le chlorure de vinyle monomère (CVM), également connu sous le nom de chlorure de vinyle ou de chlorométhane, est un composé chimique industriel, fabriqué à partir de l'éthylène et du chlore. Il est principalement utilisé pour produire son polymère, le polychlorure de vinyle (PVC).

Sa limite de qualité est de 0.5 µg/l.

Suite à la découverte de concentration anormale en CVM sur quelques sites en France, il a été mis en évidence le relargage, en lien avec leur process de fabrication, de certaines conduites PVC datant des années antérieures à 1980.

Un groupe de travail spécifique a été créé au sein de l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement), piloté par la Direction Générale de la Santé (DGS), afin de consolider l'état des connaissances sur ce sujet et définir les modalités de gestion des dépassements. SUEZ en est membre depuis l'origine et participe activement aux différentes actions menées.

Une nouvelle instruction, DGS/EA4/2020/67, a été diffusée par la DGS en date du 17 avril 2020

Elle précise les modalités de :

- Repérage des canalisations à risque
- Adaptation du contrôle sanitaire
- Modalités de gestion des risques sanitaires liés aux dépassements de la limite de qualité

Les ARS (Agences Régionales de Santé) ont lancé des démarches sur ce sujet. SUEZ est à votre disposition pour vous accompagner.

3.2.5 Les indicateurs de performance sur la qualité d'eau du décret du 2 mai 2007

Ces deux indicateurs représentent les taux de conformité des prélèvements d'eau potable en production et en distribution d'eau vis-à-vis des limites de qualité d'eau imposées par le Code de la Santé Publique sur la physico-chimie et la microbiologie. Le calcul de ces indicateurs ne fait intervenir que des prélèvements incluant au moins un paramètre disposant d'une limite de qualité dans le Code de la Santé Publique. De plus, les prélèvements pris en compte sont uniquement ceux réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel réalisés par les Agences Régionales de Santé.

Les indicateurs de performance sur la qualité de l'eau du décret du 2 mai 2007			
	Bulletin		
	Global (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	Non-conforme (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	% Conformité
Microbiologique	324	0	100%
Physico-chimique	99	0	100%

3.3 Le bilan d'exploitation

Cette partie détaille des aspects tels que les consommations électriques et de réactifs, le nettoyage de réservoirs, les contrôles réglementaires effectués ainsi que différents aspects liés aux interventions réalisées au cours de l'année écoulée.

3.3.1 La consommation électrique

Les consommations électriques des principales installations ou sites exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation d'énergie électrique facturée (kWh)						
Désignation	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Total énergie électrique facturée	5 759 573	6 410 938	7 037 914	5 739 795	6 688 255	16,5%

NB : Les consommations kWh sont issues des factures de fournisseurs d'énergie

>> La consommation énergétique globale fluctue d'une année à l'autre notamment en fonction de la disponibilité des sources du Suzon en été et à l'automne, selon les conditions météorologiques, et corrélativement, la sollicitation plus ou moins importante de l'usine de Poncey-Lès-Athée.

→ Le détail des consommations est présent dans le « livret annexes » sous le numéro 17

3.3.2 La consommation de produits de traitement

Les consommations en produits de traitement des principales installations ou sites exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation de produits de traitement						
Réactifs	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Charbon actif en grain (m³)	160	160	480	0	160	100,0%
Chlore (kg)	13 761	12 751	14 044	12 900	14 047	8,9%

→ Le détail des réactifs est présent dans le « livret annexes » sous le numéro 18

3.3.3 Les contrôles réglementaires

Les contrôles réglementaires des équipements soumis à vérification périodique ont été effectués conformément à la réglementation en vigueur (modalités et fréquence). La liste des contrôles effectués au cours de l'exercice est :

Les contrôles réglementaires en 2025		
Type de contrôle	Libellé équipement	Nombre
Équipement électrique	Armoire électrique	65
Détecteur	Détecteur	68
Détection incendie	Trappe de désenfumage / centrale incendie	1
Équipement sous pression	Ballon anti-bélier / ballon air comprimé	4
Extincteur	Extincteur	38
Moyen de levage	Palan à chaîne	43
Total		219

→ Le détail des contrôles réglementaire (sites et dates) est présent dans le « livret annexes » sous le numéro 19

3.3.4 Le nettoyage des réservoirs

La réglementation impose au responsable de la distribution de l'eau de procéder annuellement, sauf accord explicite des autorités sanitaires, à la vidange, au nettoyage et à la désinfection des ouvrages de stockage d'eau potable. L'évolution interannuelle du nombre de réservoirs ou bâches qui ont ainsi été nettoyés au cours de l'exercice est :

Nettoyage des réservoirs				
Site	2022	2023	2024	2025
Nombre de cuve nettoyées	46	36	44	42
Nombre de bâche nettoyées	6	4	6	6

→ Le détail des nettoyages est présent dans le « livret annexes » sous le numéro 20

3.3.5 Les autres interventions sur les installations

Mis à part les nettoyages de réservoirs et les contrôles réglementaires qui ont été détaillés ci-avant, de nombreuses autres tâches d'exploitation ou de maintenance ont été effectuées au cours de l'exercice sur les sites ou installations. La synthèse est la suivante :

Les autres interventions sur les installations en 2025				
	Tâches d'exploitation	Tâches de maintenance préventive	Tâches de maintenance corrective	Total
Sur l'ensemble des sites	4715	857	326	5 898

→ Le détail des interventions est présent dans le « livret annexes » sous le numéro 20

3.3.6 Les interventions sur le réseau de distribution

• LES REPONSES AUX DT ET DICT

Nous répondons dans les temps réglementaires aux demandes de travaux/déclarations d'intention de commencement de travaux via l'outil PROTYS qui se charge d'envoyer par mail, fax ou courrier, le récépissé et les plans conformes. Chaque envoi est tracé. Les récépissés des demandes de travaux/déclarations d'intention de commencement de travaux sont archivés, consultables et dématérialisés.



Nombre de réponses aux DT et aux DICT		
Type de réponses	Nombre au 31/12/2024	Nombre au 31/12/2025
Nombre de réponses aux DICT	1 615	1 796
Nombre de réponses aux DT	778	922
Nombre de réponses aux DT et DICT conjointes	947	1 361
Total	3 340	4 079

- **LES INTERVENTIONS SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION**

Le tableau ci-après détaille par grande famille les interventions réalisées au cours de l'exercice sur le réseau de distribution :

Les interventions sur le réseau de distribution				
Indicateur	Type d'intervention	2024	2025	N/N-1 (%)
Accessoires	créés	19	34	78,9%
Accessoires	renouvelés	77	63	-18,2%
Accessoires	supprimés	1	2	100,0%
Appareils de fontainerie	créés	1	2	100,0%
Appareils de fontainerie	renouvelés	60	49	-18,3%
Appareils de fontainerie	réparés	6	6	0,0%
Appareils de fontainerie	supprimés	4	1	-75,0%
Appareils de fontainerie	vérifiés	1616	1558	-3,6%
Arrêts d'eau réalisés sur le réseau d'eau potable	dans le cadre du service	162	208	28,4%
Branchements	créés	58	70	20,7%
Branchements	modifiés	35	84	140,0%
Branchements	renouvelés	364	558	53,3%
Branchements	supprimés	23	24	4,3%
Compteurs	déposés	30	65	116,7%
Compteurs	posés	333	286	-14,1%
Compteurs	remplacés	552	1074	94,6%
Devis métrés	réalisés	93	73	-21,5%
Enquêtes	Clientèle	1 433	1 812	26,4%
Fermetures d'eau	à la demande du client	17	25	47,1%
Fermetures d'eau	autres	11	6	-45,5%
Eléments de réseau	mis à niveau	50	114	128,0%
Remise en eau	à la demande du client	114	224	96,5%
Réparations	fuite sur accessoire réseau	25	12	-52,0%
Réparations	fuite sur branchement	62	129	108,1%
Réparations	fuite sur réseau de distribution	92	121	31,5%
Autres		5 457	6 019	10,3%
Total actes		10 694	12 619	18,0%

→ Le détail des principales interventions est présent dans le « livret annexes » sous le numéro 21 à 31

Taux d occurrence de interruptions de service non programmées					
Indicateur	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'interruption de service non programmés VP.020	0	0	0	0	0
Nombre abonnés concernés	0	0	0	0	0
Indicateur P151.1 – taux d occurrence des interruptions de service non programmées (en %)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Les interventions sur le réseau de distribution - télérelève							
Indicateur	Type d'intervention	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Télérelèves	Posées	10 786	15 052	5 834	910	583	-35,9%
Télérelèves	Renouvelées	48	482	545	644	819	27,2%
Télérelèves	Supprimées	0	0	1	0	0	0,0%

3.3.7 La recherche des fuites

Le tableau ci-après détaille le linéaire de réseau ayant fait l'objet d'une campagne de recherche de fuites:

La recherche des fuites						
Désignation	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau ausculté (ml)	813 841	437 236	536 676	534 554	945 328	76,8%
Réparations fuite sur réseau suite à recherche de fuite	50	92	75	93	89	- 4,3%

>> L'aide à l'exploitation de l'outil Aquadvanced permet de cibler et d'optimiser la recherche de fuites

Dans le cadre du plan d'action pour la performance du réseau de distribution d'eau potable initié en 2025 par Odivéa, un renforcement des moyens de recherche de fuite a été mis en place, avec notamment le déploiement de campagne de recherche de fuites en systématique. Ces renforts ont été possible grâce au recours à des prestataires externes.

L'ensemble des données du réseau d'eau potable (débits, volumes, capteurs acoustiques, pression, télérelève) est centralisé sur un outil informatique, Aquadvanced Réseaux. Cet outil permet aux chercheurs de fuites d'avoir une vision rapide secteur par secteur et ainsi prioriser les recherches.

Depuis 2022, les données de la télérelève ont été également intégrées à ce logiciel, ce qui ajoute de la précision à la recherche de fuites grâce au suivi du rendement quotidien.

Les techniques employées font appel à l'acoustique et à l'électronique. La corrélation acoustique consiste à placer un capteur équipé d'un émetteur radio à chaque bout de la conduite. Ces données sont ensuite enregistrées et analysées.

→ Le détail de la répartition des recherches de fuites est présent dans le « livret annexes » sous le numéro 32



3.3.8 Les interventions en astreinte

Parmi les nombreuses interventions réalisées au cours de l'exercice sur le réseau de distribution ou sur les installations, certaines sont effectuées en dehors des heures ouvrées habituelles. Les tableaux ci-après détaillent les interventions réalisées en astreinte :

Les interventions en astreinte sur le réseau et les usines						
Désignation	2021	2022	2023	2024	2025	Variation N/N-1
Sur le réseau	189	163	150	125	152	21,6%
En usines	49	47	86	131	170	29,8%

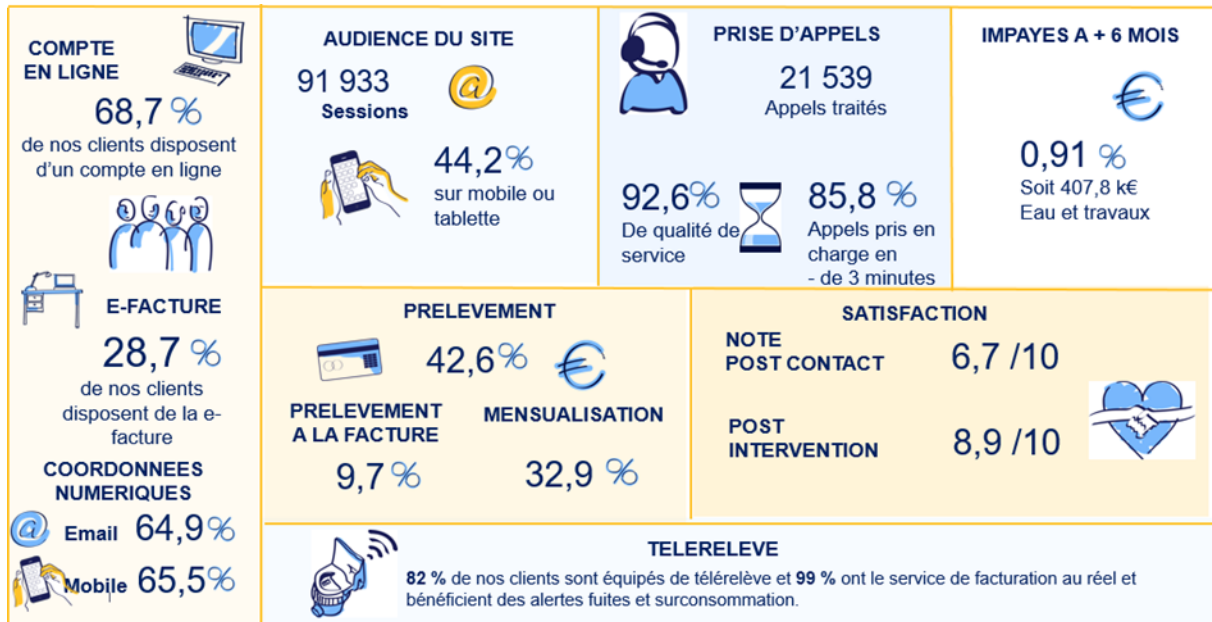
>> La hausse des sorties d'astreintes sur les usines est liée à la météo (orages, inondations...) et des défauts traités en cours d'année.

L'augmentation du nombre d'interventions en astreinte en 2024 et 2025 est principalement lié à un changement des outils et méthodes de traçabilité de ce type d'interventions.

3.4 Le bilan clientèle

Cette partie dresse le bilan de l'activité de gestion des clients consommateurs. Elle aborde notamment les notions d'abonnés, de volumes comptabilisés, de contacts avec les consommateurs mais également leur niveau de satisfaction au travers des enquêtes réalisées.

3.4.1 Les chiffres clés



3.4.2 Le nombre d'abonnés

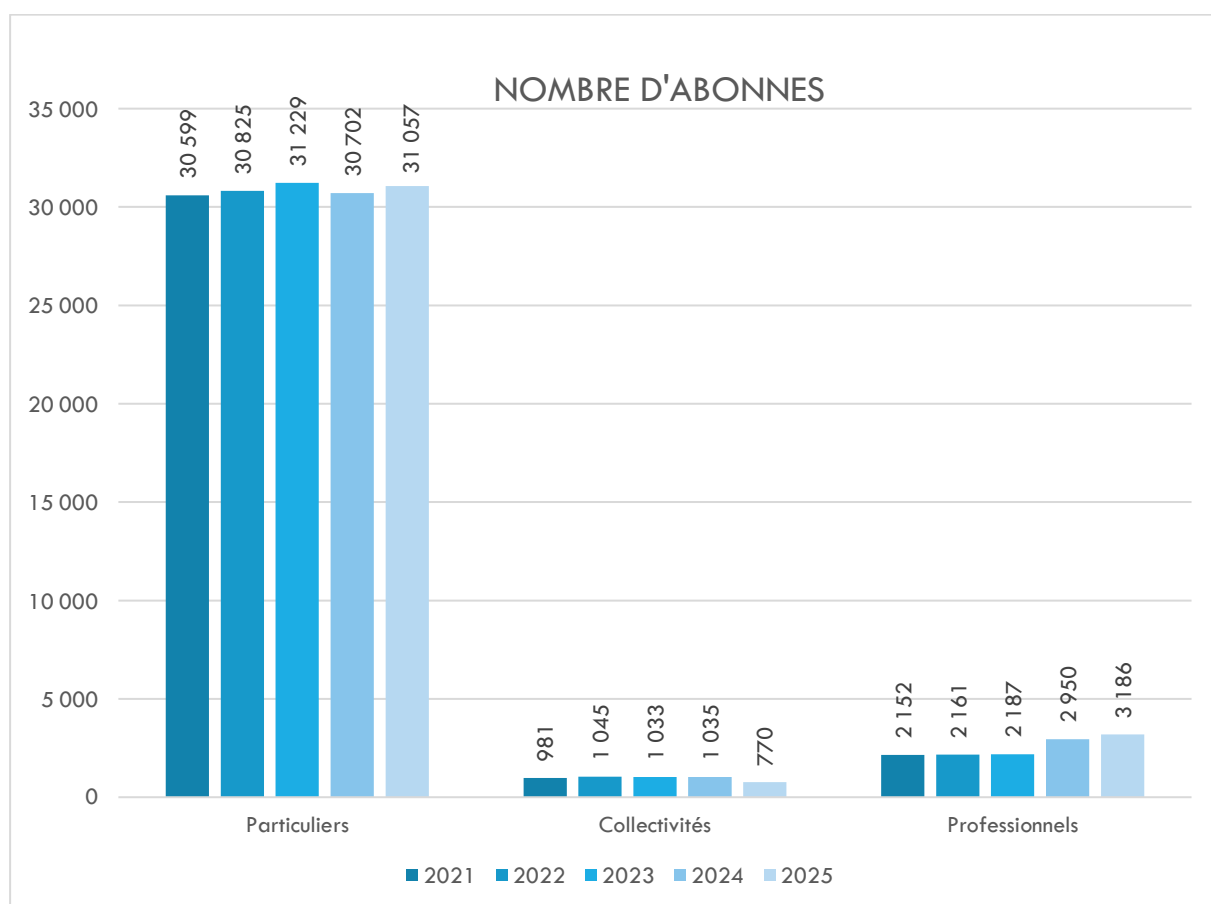
Pour comptabiliser le nombre de client nous appliquons la règle la suivante :

« Le nombre d'abonnés est un état au 31/12 de toutes les personnes morales ou physiques ayant souscrit au service d'eau desservant un même emplacement. Un client peut posséder un ou plusieurs branchements et un ou plusieurs compteurs. »

Le nombre d'abonnés est détaillé dans le tableau suivant.

Le nombre d'abonnés						
Désignation	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Particuliers	30 599	30 825	31 229	30 702	31 057	1,2%
Collectivités	981	1 045	1 033	1 035	770	- 25,6%
Professionnels	2 152	2 161	2 187	2 950	3 186	8,0%
Total (Indicateur VP.056)	33 732	34 031	34 449	34 687	35 013	0,9%

→ Le détail par commune est présent dans le « livret annexes » sous le numéro 33



3.4.3 Le nombre de clients gros consommateurs hors vente d'eau en gros

Les gros consommateurs sont les consommateurs dont les volumes dépassent 3 000 m³/an. Le nombre de client gros consommateurs hors vente d'eau en gros est détaillé dans le tableau suivant.

Nombre de clients gros consommateur hors VEG						
Désignation	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Clients compris entre 3 000 et 6 000 m³/an	348	355	356	362	357	- 1,4%
Clients de plus de 6 000 m³/an	154	153	154	155	165	6,5%
Total	502	508	510	517	522	1,0%

>> L'augmentation du nombre de clients est due principalement à des Syndic (gestionnaire d'immeuble) qui ont augmentés leur consommation annuelle.

→ Le détail par commune est présent dans le « livret annexes » sous le numéro 34

3.4.4 Les volumes vendus

Les volumes facturés dépendent des périodes de relevé des compteurs qui peuvent varier d'une année sur l'autre. En conséquence, les variations des volumes facturés ne sont pas entièrement imputables à une baisse ou une augmentation de la consommation, mais peuvent être en partie liées à des décalages de relève d'une année sur l'autre. Pour pouvoir analyser les volumes facturés retraités de ces effets de variation, reportez-vous au tableau qui présente les rendements de réseaux. Le tableau du rendement de réseau contient des informations sur les volumes facturés ramenés à 365 jours.

Volumes vendus (m³)						
Désignation	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux particuliers	6 866 625	6 819 886	6 733 736	6 524 116	6 731 879	3,2%
Volumes vendus aux collectivités	1 214 616	1 174 802	1 228 300	1 181 616	599 614	- 49,3%
Volumes vendus aux professionnels	2 038 747	2 159 362	2 139 902	2 633 470	3 099 453	17,7%
Volumes vendus aux autres clients	0	0	0	0	0	0,0%
Total des volumes vendus	10 119 988	10 154 050	10 101 937	10 339 202	10 430 946	0,9%

→ Le détail par commune est présent dans le « livret annexes » sous le numéro 35

>> Les volumes vendus correspondent à la somme des volumes facturés au détail sur la période considérée aux clients (particulier, professionnels ou collectivité selon la classe retenue).

Ex : Les volumes vendus en année N sont les volumes facturés au cours de l'année N et non les volumes facturés consommés au titre l'année N.

Sont exclus les volumes de vente en gros, les volumes d'eaux industrielles (eau non potable) et les dégrèvements (le volume lié à une fuite est déduit).

Les volumes vendus sont des volumes facturés dépendant des périodes de relevé des compteurs qui peuvent varier d'une année sur l'autre. En conséquence, les variations des volumes facturés ne sont pas entièrement imputables à une baisse ou une augmentation de la consommation.

Ils constituent l'assiette du contrat pour les parts variables du délégataire et de la collectivité. Cette assiette de facturation est déclinable par typologie de client.

3.4.5 Les volumes vendus aux gros consommateurs

Les gros consommateurs sont les consommateurs dont les volumes dépassent 3 000 m³/an. Les volumes qui leur ont été vendus sont détaillés dans le tableau suivant.

Les volumes vendus aux gros consommateurs						
Désignation	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Volumes facturés au détail aux clients consommant de 3000m ³ à 5999 m ³	932 386	1 472 784	1 471 777	1 482 262	1 480 204	- 0,1%
Volumes facturés au détail aux clients consommant plus de 6000m ³	1 280 225	2 020 272	2 003 069	2 194 107	2 222 927	1,3%
Total volumes vendus aux clients > 3000 m³	2 212 611	3 493 056	3 474 846	3 676 370	3 703 131	0,7%

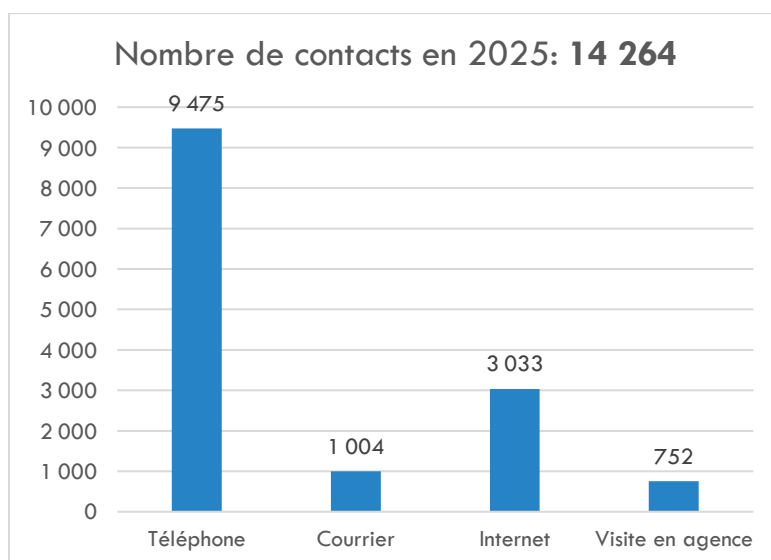
→ Le détail par commune est présent dans le « livret annexes » sous le numéro 36

3.4.6 La typologie des contacts des abonnés

L'ensemble des demandes d'abonnés sont traitées dans nos services. Notre Centre de Relation Client, basé à Dijon, répond aux demandes exprimées par téléphone et internet, et traite en temps réel tout type de sujet : information sur la qualité de l'eau, sur la facture, abonnement lors de l'arrivée dans un logement, réclamation, urgence, mensualisation ...

Un service spécifique de traitement de courriers permet de répondre à l'ensemble des demandes écrites.

Typologie des contacts					
Désignation	2021	2022	2023	2024	2025
Téléphone	21 112	15 604	12 269	9 227	9 475
Courrier	2 642	2 589	2 339	1 786	1 004
Internet	5 979	4 634	4 164	3 516	3 033
Visite en agence	1 439	872	1 005	801	752
Total	31 172	23 699	19 748	15 330	14 264



→ Le détail par commune est présent dans le « livret annexes » sous le numéro 37

3.4.7 Les principaux motifs de dossiers abonnés

Les principaux motifs de contacts avec les abonnés consommateurs s'établissent de la façon suivante :

Principaux motifs de dossiers clients					
Désignation	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de demandes	25 394	24 146	19 512	19 666	22 198
Dont réclamations	1 886	2 614	1 871	1 687	1 368

Principaux motifs de dossiers clients en 2025		
Désignation	Nombre de demandes	dont réclamations
Gestion du contrat client	9 036	4
Facturation	692	418
Règlement/Encaissement	3 594	302
Prestation et travaux	613	0
Information	7 481	3
Dépose d'index	117	0
Technique eau	665	641
Total	22 198	1 368

>> Un contact peut avoir plusieurs motifs de demandes ou de réclamations.

→ Le détail par commune est présent dans le « livret annexes » sous le numéro 38

3.4.8 L'activité de gestion des abonnés

Les abonnés consommateurs ont la possibilité de fractionner le paiement de leurs factures d'eau tous les mois en optant pour la mensualisation.

Nos efforts se poursuivent pour faciliter aux abonnés l'accès au paiement mensualisé ou au prélèvement automatique de leurs factures, à travers les messages, feuillets informatifs joints à la facture, mailings personnalisés, accueil téléphonique...

Ces moyens de paiement permettent à nos abonnés de gérer leur budget « eau » plus efficacement et plus facilement. L'accès à ce service, optionnel et gratuit, répond à une attente forte des abonnés et peut être mis en place lors d'un appel au Centre de Relation Clientèle, ou via notre site internet.

Activité de gestion						
Désignation	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Nombre de relevés de compteurs hors télérelève	24 636	7 238	2 112	1 662	1 176	-29,2%
Nombre d'abonnés mensualisés	8 375	11 216	12 498	13 446	14 289	6,3%
Nombre d'abonnés prélevés	2 455	3 381	3 815	4 033	4 428	9,8%
Nombre d'échéanciers	1 116	962	977	986	1 046	6,1%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients particuliers	64 607	67 206	67 210	66 287	66 630	0,5%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients professionnels	4 661	5 689	5 681	7 198	7 655	6,3%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients collectivité	2 050	2 253	2 308	2 323	1 974	-15,0%
Nombre total de factures comptabilisées	71 318	75 148	75 199	75 808	76 259	0,6%

→ Le détail par commune est présent dans le « livret annexes » sous le numéro 39

3.4.9 La relation « abonnés »

Notre objectif commun est de garantir une approche professionnelle et une relation de confiance. ODIVEA déploie sur le terrain des équipes d'agents dédiés au relevé des compteurs dans votre territoire.

Les missions essentielles des agents effectuant la relève des compteurs, sont :

- La remontée pertinente d'index,
- Le diagnostic de dysfonctionnements constatés,
- L'enrichissement la base de données d'informations de terrain (géolocalisation, situation de danger, plombage du compteur, etc.)
- Une réponse adaptée aux questions des clients.



La relation « abonnés »						
Désignation	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Taux de prise d'appel au CRC	83,4	92,7	91,6	90,6	95,4	5,3%
Satisfaction Post Contact	8,6	7,7	8	7,9	8,2	3,7%
Pourcentage de abonnés satisfaits	88	76	79	63,9	69,4	8,6%
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	-
Nombre de réclamations écrites FP2E VP.003	271	405	283	271	206	- 24,0%
Taux de réclamation FP2E (nombre/1000 abonnés) (Indicateur P155.1)	8	11,9	8,2	7,8	5,9	- 24,7%
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service (jour) (Indicateur P151.0)	1	1	1	1	1	0,0%
Nombre de dossiers arrivée abonnés traités dans les délais sans pose compteur	1 225	526	876	1 232	1 509	22,5%
Nombre d'arrivées abonnés dans la période	1 505	546	1 021	1 266	1 624	28,3%
Taux de respect du délai d'ouverture maximal (Indicateur P152.1)	81,4	96,3	85,8	97,3	92,9	- 4,5%

→ Le détail par commune est présent dans le « livret annexes » sous le numéro 40

3.4.10 L'encaissement et le recouvrement

Composée d'un service administratif et de professionnels du recouvrement, cette entité travaille en étroite relation avec les services sociaux des communes et des départements.

Le taux global des créances (eau, assainissement) supérieures à 6 mois est calculé en prenant le ratio de l'intégralité des créances jugées comme recouvrables, rapportées au chiffre d'affaires de l'année écoulée. Il se détermine en pourcentage du chiffre d'affaires TTC.

Pour une collectivité, ce taux est un indicateur à caractère social. Il donne une mesure de la difficulté de paiement des habitants, même si les causes sont multiples. Ce taux est régulièrement mesuré et constitue un objectif important.

ODIVEA agit également au plan local comme au plan national pour améliorer son dispositif de solidarité et remplir au mieux ses missions de service public. Outre les partenariats développés localement avec les services sociaux, un dispositif d'aide aux abonnés démunis permet d'identifier les abonnés en réelle situation de précarité pour les orienter vers le CCAS, le Fonds de Solidarité Logement du Département ou le Correspondant Solidarité Logement interne.

Lorsque toutes les actions de recouvrement amiable et/ou contentieux sont restées vaines et sous réserve de disposer des justificatifs requis (certificats d'irrecouvrabilité), les créances irrécupérables sont passées en irrécouvrables, matérialisant une perte économique pour la collectivité et son concessionnaire.

ODIVEA et ses équipes mettent tout en œuvre pour que le stock de créances irrécouvrables ne se reconstitue pas.

L'encaissement et le recouvrement						
Désignation	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Délai Paiement client (j)	67,96	28,39	32,79	23,97	20,82	- 13,1%
Montant de créances TTC hors travaux supérieur à 6 mois	12	203 484	302 825	344 600	451 630	31,1%
Créances irrécouvrables (€)	416	3 200	25 683	69 259	53 221	- 23,2%
Montant TTC des impayés hors travaux de l'Année N-1	0	50 098	157 302	140 701	174 478	24,0%
CA TTC hors travaux de l'année N -1 VP.185	0	8 079 244	19 722 052	19 168 563	19 976 203	4,2%
Chiffre d'affaires TTC hors travaux	8 079 244	19 722 052	19 168 563	19 976 203	22 440 264	12,3%
Taux de créances irrécouvrables (%)	0,01	0,02	0,13	0,35	0,24	- 31,6%
Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%) (Indicateur P154.0)	0,00	0,62	0,80	0,73	0,87	19,0%

→ Le détail par commune est présent dans le « livret annexes » sous le numéro 41

Les modes de paiement					
Désignation	2021	2022	2023	2024	2025
E-Facture	16,6 %	28,7 %	32,4 %	33,1%	34,8%
Prélèvement automatique	31,5 %	42,6 %	47,0 %	49,9%	52,9%
Mensualisation	24,8 %	32,9 %	36,2 %	38,6%	40,7%

3.4.11 Le fonds de solidarité pour le logement

Il s'agit d'un dispositif public de maintien du service public de l'eau et de l'assainissement pour les personnes et les familles en situation de pauvreté et de précarité. Ce dispositif est piloté par les départements.

Le FSL attribue des aides financières ponctuelles et/ou finance des mesures d'accompagnement aux ménages en difficultés. Les aides attribuées couvrent divers domaines liés au logement : l'accès, le maintien et, depuis 2005, les dépenses liées aux impayés d'énergie, d'eau ou de téléphone.

ODIVEA a noué des partenariats avec différentes structures partagées de services publics, telles que la Poste, la Maison de services publics ou les Point Informations Médiation Multi-services, ce qui permet d'offrir un service aux personnes isolées et fragiles. Il s'agit de lieux d'accueil ouverts à tous et destinés à faciliter l'utilisation de l'ensemble des services publics (Engie, EDF, Enedis, SNCF).

Les données ci-dessous représentent l'activité du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) sur les communes du département gérées par ODIVEA.

Le fonds de solidarité pour le logement						
Désignation	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Nombre de dossiers FSL	7	42	27	25	26	4,0%
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	1	33	24	19	20	5,3%
Montant des abandons de créance (TTC) au titre du FSL	41,30	6 486,56	6 580,46	2 287,24	2 410,05	5,4%
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL VP.119	39,15	6 843,32	6 942,39	2 168,03	2 284,10	5,4%
Enveloppe annuelle du FSL	6 878,28	6 911,68	6 972,74	7 058,60	7 107,16	0,69%
Montant part fermière HT des abandons FSL sur la période	0	2 578,56	2 480,53	1 746,52	1 721,73	- 1,4%
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m³ facturé) (Indicateur P109.0)	0,000003	0,0003	0,0003	0,0002	0,0002	3,8%

>> L'historique de l'enveloppe annuelle a été revue et corrigée.

Le contrat prévoit un Fonds de Solidarité indépendant du dispositif du FSL. Le fonds est doté de 110 000 € par an et est placé sous la gouvernance de Dijon métropole

→ Le détail par commune est présent dans le « livret annexes » sous le numéro 42

3.4.12 Les dégrèvements

Les données ci-dessous nous renseignent sur le nombre de dossiers de dégrèvement qui ont été demandés, accordés ainsi que les volumes associés.

Les dégrèvements					
Désignation	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de demandes acceptées	73	242	134	145	106
Nombres de demandes de dégrèvement	87	242	218	298	237
Nombres de demandes non couvertes contractuellement	0	1	0	0	0
Volumes dégrévés (m³)	92 826	137 530	87 208	117 896	277 354

→ Le détail par commune est présent dans le « livret annexes » sous le numéro 43

3.4.13 Le prix du service de l'eau potable

Les différents destinataires des sommes portées sur la facture sont :

- ODIVEA en application du contrat de délégation du service public de distribution d'eau,
- La Collectivité au travers des redevances collectivités,
- L'État au travers de la redevance d'occupation du domaine public et de la TVA,
- L'Agence de l'eau, dont les sommes perçues sont destinées à aider au financement des collectivités locales dans leurs projets de préservation et d'amélioration des ressources en eau et du milieu naturel.

Le système tarifaire est de type « binôme » : il comprend une partie fixe variable selon le diamètre du compteur d'eau et un prix au m³.

- **L'EVOLUTION DU TARIF DE L'EAU**

Désignation	Sur indices connus au 01/01/2025 Pour application au 01/04/2025	Sur indices connus au 01/07/2025 Pour application au 01/10/2025
Coefficient d'indexation K1	1,14984	1,14445

- **LES COMPOSANTES DU TARIF DE L'EAU**

Les composantes du prix de l'eau				
Dénomination	Détail prix eau	01/01/2025	01/01/2026	N+1/N (%)
Service de l'eau - Part délégataire	Part fixe (abonnement) Contrat VP.190	24,68	25,02	1,4%
Service de l'eau - Part délégataire	Part variable (consommation) Contrat	0,9394	0,9522	1,4%
Service de l'eau - Part collectivité	Part fixe (abonnement) Contrat VP.191	0	0	0,0%
Service de l'eau - Part collectivité	Part variable (consommation) Contrat	0,0260	0,0260	0,0%
Redevances Tiers	Agence de l'Eau (Consommation) – Contrat VP.545	0,4300	0,3900	- 9,3%
Redevances Tiers	Agence de l'Eau (lutte contre la pollution) Contrat VP.216	0,0000	0,0000	0,0%
Redevances Tiers	Agence de l'Eau (Performance AEP) – Contrat VP.346	0,0100	0,0360	260,0%
Redevances Tiers	Agence de l'Eau (préservation de la ressource) Contrat VP.215	0,0843	0,0843	0,0%
Redevances Tiers	Voies Navigables de France Contrat VP .214	0	0	0,0%
Redevances Tiers	Autres taxes VP.219	0	0	0,0%

- **LA FACTURE TYPE 120 M3**

DIJON - 28752 - EAU
TARIFS EAU
Facture de 120 m3
Evolution P/P-1
 (tarifs et montants en euros)

Les factures adressées aux usagers sont conformes aux dispositions réglementaires en vigueur fixées par l'arrêté du 10 Juillet 1996.

DISTRIBUTION DE L'EAU		M3	Prix unitaire au 01/01/2025	Prix unitaire au 01/01/2026	Prix annuel P-1	Prix annuel P	Evolution P/P-1
Part du délégataire							
	Abonnement		12,34	12,51	24,68	25,02	1,38%
	Consommation	120	0,9394	0,9522	112,73	114,26	1,36%
Part de la Collectivité							
	Abonnement		0,00	0,00	0,00	0,00	
	Consommation	120	0,0260	0,0260	3,12	3,12	0,00%
Organismes publics / RHONE MEDITERRANEE CORSE							
	Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	120	0,0843	0,0843	10,12	10,12	0,00%
	Redevance Pollution domestique (Agence de l'eau)	120	0,0000	0,0000	0,00	0,00	
	Consommation d'eau potable (agence de l'eau)	120	0,4300	0,3900	51,60	46,80	100,00%
	Performance des réseaux d'eau potable (agence de l'eau)	120	0,0100	0,0360	1,20	4,32	100,00%
Sous total "eau" hors TVA en euros					203,44	203,64	0,10%
TVA à 5,5 %					11,19	11,20	0,09%
TVA à 7 %					0,00	0,00	
Total 120 m3 TTC en euros					214,63	214,84	0,10%
Soit le m3 TTC en euros					1,7886	1,7903	0,10%
Prix au litre €/l					0,0018	0,0018	0,10%
Répartition du prix de l'eau pour 120 m3 en partie					FIXE	VARIABLE	%
Part du délégataire					25,02	114,26	
Part de la Collectivité					0,00	3,12	
TOTAL HT du PRIX DU SERVICE					25,02	117,38	
% de partie fixe (arrêté du 6/8/2007 du MEDAD)							17,57%

Indicateur SISPEA Facture 120 m3		
Numéro d'indicateur	Désignation	2025
D 102.0	Prix du service au m3	1,7303
VP 177	Montant HT délégataire	139,28
VP 178	Montant HT collectivité	3,12
VP. 179	Montant taxes et redevances	72,44
VP.213	Taux de TVA	5,5

4

| Comptes de la délégation

4.1 Le compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT

Montants en K€	REEL 2025	REEL 2024	▲ R.25-R.24	Δ %
Chiffre d'affaires net	38 277	36 993	1 284	3,5%
Production stockée	(27)	44	(71)	-161,6%
Production immobilisée	8 323	7 482	841	11,2%
Autres produits d'exploitation	1 131	1 163	(33)	-2,8%
Total Produits exploitation	47 704	45 682	2 022	4,4%
Charges d'exploitation	19 487	18 430	1 057	5,7%
Autres charges d'exploitation	1 445	1 428	17	1,2%
Charges de GER	2 975	2 093	882	42,2%
Charges de production immobilisée	8 324	7 482	841	11,2%
Charges de production stockée	(27)	44	(71)	-161,6%
Total Charges d'exploitation	32 204	29 478	2 726	9,2%
Excédent brut d'exploitation	15 500	16 205	(705)	-4,3%
Dotation Provision de renouvellement	2 474	2 501	(28)	-1,1%
Dotation Amortissements travaux neufs	4 580	4 469	111	2,5%
Dotation Amortissements Domaine privé	131	111	20	18,1%
Dotation Provision dépréciation créances clients	76	91	(15)	-16,7%
Résultat d'exploitation	8 240	9 034	(794)	-8,8%
Résultat financier	40	(155)	195	-125,6%
Résultat exceptionnel	0	(1)	1	-100,0%
Résultat courant avant impôts	8 280	8 878	(598)	-6,7%
Participation des salariés	0	0	0	
Impôts sur les bénéfices	2 121	2 145	(24)	-1,1%
Résultat net	6 159	6 732	(574)	-8,5%

4.2 Les reversements à la collectivité

Les reversements au profit de la collectivité (hors reversement de TVA) intervenus au cours de l'exercice sont :

Les reversements à la collectivité		
Période	Date du reversement	Montant (€ HT)
SURTAXE - ACOMPTE 80% - 07/2025 A 10/2025	30/11/2025	100 325,26
SURTAXE - SOLDE - 04/2025 A 06/2025	30/11/2025	22 660,18
SURTAXE - ACOMPTE 80% - 04/2025 A 06/2025	31/08/2025	93 159,82
SURTAXE - SOLDE - 01/2025 A 03/2025	31/08/2025	10 426,27
FRAIS DE CONTRÔLE	31/05/2025	35 568,30
RODP - 01/2024 A 12/2024	31/05/2025	132 613,60
SURTAXE - ACOMPTE 80% - 01/2025 A 03/2025	31/05/2025	48 514,02
SURTAXE - SOLDE - 11/2024 A 12/2024	31/05/2025	13 397,32
SURTAXE - ACOMPTE 80% - 11/2024 A 12/2024	28/02/2025	41 816,74
SURTAXE - SOLDE - 07/2024 A 10/2024	28/02/2025	15 881,30
Total		514 362,81

4.3 Les investissements contractuels

Le présent chapitre répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Déléataire :

- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué
- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles.

La présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation figure ci-avant.

1. Le Fonds de renouvellement - article 62

• LA SITUATION DU FONDS DE RENOUVELLEMENT (ART.62)

La situation du fonds de renouvellement en fin d'exercice est la suivante :

Fonds de renouvellement article 62							
	2021	2022	2023	2024	2025	Total année 1 à n	Engagement résiduel année n
(1) dotation annuelle valeur euro 2021	968 265 €	1 189 929 €	990 425 €	919 627 €	924 995 €	4 993 241 €	4 064 443 €
k2 AEP (connu 01/01)	1,00000	1,10163	1,26032	1,21430	1,18905		1,18905
(2a) dotation annuelle actualisée	968 265 €	1 310 862 €	1 248 252 €	1 116 703 €	1 099 865 €	5 743 947 €	4 832 826 €
(2b) Subvention (applicable uniquement pour articles 63 - 72.2 - 72.3)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
(3) report à nouveau = écart n-1 (6)		218 986 €	545 105 €	146 959 €	455 769 €		
(4) engagement total annuel actualisé = (2a)+ (2b)+(3)	968 265 €	1 529 848 €	1 793 357 €	1 263 662 €	1 555 634 €		
(5) dépenses réelles de l'année	749 278 €	984 743 €	1 646 398 €	807 893 €	1 481 054 €	5 669 366 €	
(6) écart = (4)-(5)	218 986 €	545 105 €	146 959 €	455 769 €	74 581 €		74 581 €
(7) Reste à dépenser valeur année n							4 907 407 €

• LA COMPTABILISATION DES RENOUVELLEMENTS

La traduction dans le CARE de ces dépenses est la suivante :

Dépenses comptabilisées dans l'année par type d'obligation contractuelle	
Désignation	Dépenses comptabilisées (€)
Pré localisateurs (Article 62)	0
Compteurs (Article 62)	256 987
Renouvellement des Charbons de Poncey (Article 62)	153 491
Réhabilitation et Régénération Puits (Article 62)	197 609
Renouvellement Equipement (Article 62)	872 967
Total	1 481 054

4.3.1 Le Fonds de travaux neufs et concessifs - article 63

- LA SITUATION DU FONDS DE TRAVAUX NEUFS ET CONCESSIONS (ART.63)**

La situation du fonds de travaux en fin d'exercice est la suivante :

Fonds de travaux neufs concessifs Eau (Article 63)							
	2021	2022	2023	2024	2025	Total année 1 à n	Engagement résiduel année n
(1) dotation annuelle valeur euro 2021	1 166 667 €	1 555 556 €	1 555 556 €	1 555 556 €	1 555 556 €	7 388 891 €	6 611 113 €
k2 AEP (connu 01/01)	1,00000	1,10163	1,26032	1,21430	1,18905		1,18905
(2a) dotation annuelle actualisée	1 166 667 €	1 713 647 €	1 960 498 €	1 888 912 €	1 849 634 €	8 579 358 €	7 860 944 €
(2b) Subvention (applicable uniquement pour articles 63 - 72.2 - 72.3)	- €	499 100 €	495 000 €	731 968 €	921 913 €	2 647 981 €	
(3) report à nouveau = écart n-1 (6)		- 1 265 954 €	- 1 586 334 €	- 1 377 480 €	- 1 279 839 €		
(4) engagement total annuel actualisé = (2a)+ (2b)+(3)	1 166 667 €	946 793 €	869 164 €	1 243 400 €	1 491 708 €		
(5) dépenses réelles de l'année	2 432 621 €	2 533 127 €	2 246 644 €	2 523 239 €	3 086 100 €	12 821 731 €	
(6) écart = (4)-(5)	- 1 265 954 €	- 1 586 334 €	- 1 377 480 €	- 1 279 839 €	- 1 594 392 €		- 1 594 392 €
(7) Reste à dépenser valeur année n							6 266 552 €

- LA COMPTABILISATION DES TRAVAUX NEUFS ET CONCESSIONS**

Dépenses comptabilisées dans l'année par type d'obligation contractuelle	
Désignation	Dépenses comptabilisées (€)
Travaux neufs effectués sur les réseaux (Article 63)	110 911
Travaux neufs effectués sur les installations (Article 63)	205 821
Travaux neufs / Etudes effectuées sur les installations (Article 63)	67 265
Renouvellements effectués sur les bâtiments (Article 63)	325 287
Travaux de Renouvellement des Branchements (Article 63)	1 146 781
Travaux de Renouvellement des Canalisations (Article 63)	1 021 077
Travaux de Renouvellement des Accessoires hydrauliques (Article 63)	208 958
Total	3 086 100

- **LES SUBVENTIONS PERÇUES**

À la suite de l'avenant 2 du contrat, les subventions d'investissements obtenues par le Déléataire sont créditées sur l'article 63

Travaux de renouvellement/ Les subventions perçues en 2025 (Article 63)	
Désignation	Sommes perçues
Captage Poncey / Régénération 2023 puits 8 extension (acompte)	27 000
Sources de Morcuil / Gestion dynamique Qualité d'eau (solde)	50 000
Renouvellement canalisations AEP 2022 et branchements (solde)	179 713
Renouvellement canalisations AEP 2023 et branchements (solde)	80 256
Renouvellement canalisations AEP 2024 compléments Rabaud Quentin (acompte)	19 875
Renouvellement canalisations AEP 2024 complément V Hugo (acompte)	8 400
Renouvellement des canalisations d'eau fuyardes 2024 (acompte)	168 405
Préservation de la ressource par la régénération de 6 puits 2024 (acompte)	24 300
Captage Poncey / Régénération 2023 puits 8 extension (Remboursement acompte)	-27 000
Sectorisation du réseau 2024 : 7 débitmètres (solde)	4 237
Renouvellement canalisations AEP 2024 compléments Rabaud Quentin (solde)	19 875
Renouvellement canalisations AEP 2024 complément V Hugo (solde)	8 400
Préservation de la ressource par la régénération de 6 puits 2024 (solde)	24 300
Total	587 761

4.3.2 Le Fonds des travaux concessifs - article 64

La situation du fonds de travaux en fin d'exercice est la suivante :

Fonds de travaux neufs concessifs Eau (Article 64)							
	2021	2022	2023	2024	2025	Total année 1 à n	Engagement résiduel année n
(1) dotation annuelle valeur euro 2021	1 868 147 €	3 067 748 €	2 312 021 €	1 966 472 €	1 851 623 €	11 066 010 €	1 127 947 €
k2 AEP (connu 01/01)	1,00000	1,10163	1,26032	1,21430	1,18905		1,18905
(2a) dotation annuelle actualisée	1 868 147 €	3 379 523 €	2 913 886 €	2 387 887 €	2 201 672 €	12 751 114 €	1 341 185 €
(2b) Subvention (applicable uniquement pour articles 63 - 72.2 - 72.3)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
(3) report à nouveau = écart n-1 (6)		10 454 €	474 979 €	1 284 598 €	1 179 835 €		
(4) engagement total annuel actualisé = (2a)+ (2b)+(3)	1 868 147 €	3 389 977 €	3 388 864 €	3 672 485 €	3 381 508 €		
(5) dépenses réelles de l'année	1 857 693 €	2 914 998 €	2 104 266 €	2 492 650 €	1 493 157 €	10 862 763 €	
(6) écart = (4)-(5)	10 454 €	474 979 €	1 284 598 €	1 179 835 €	1 888 351 €		1 888 351 €
(7) Reste à dépenser valeur année n							3 229 536 €

• LA COMPTABILISATION DES TRAVAUX CONCESSIONS

Dépenses comptabilisées dans l'année par type d'obligation contractuelle	
Désignation	Dépenses comptabilisées (€)
Télérelève (Article 64)	43 631
Canalisation Adductrice (Article 64)	1 449 526
Total	1 493 157

• LES SUBVENTIONS PERÇUES

Travaux de renouvellement/ Les subventions perçues en 2025 (Article 64)	
Désignation	Sommes perçues
Renouvellement canalisation Ø700 conduite de Morcuell (entre source et Fleurey sur Ouche)	334 152
Total	334 152

4.3.3 Le Fonds de Développement Durable - article 72.1

La situation du fonds de travaux en fin d'exercice est la suivante :

Fonds de Développement Durable Eau (Article 72.1)							
	2021	2022	2023	2024	2025	Total année 1 à n	Engagement résiduel année n
(1) dotation annuelle valeur euro 2021	83 333 €	111 111 €	111 111 €	111 111 €	111 111 €	527 778 €	472 222 €
k2 AEP (connu 01/01)	1,00000	1,10163	1,26032	1,21430	1,18905		1,18905
(2a) dotation annuelle actualisée	83 333 €	122 403 €	140 036 €	134 922 €	132 117 €	612 811 €	561 496 €
(2b) Subvention (applicable uniquement pour articles 63 - 72.2 - 72.3)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
(3) report à nouveau = écart n-1 (6)		7 679 €	118 188 €	244 916 €	- 288 280 €		
(4) engagement total annuel actualisé = (2a)+ (2b)+(3)	83 333 €	130 083 €	258 224 €	379 838 €	- 156 163 €		
(5) dépenses réelles de l'année	75 654 €	11 895 €	13 308 €	668 117 €	92 950 €	861 924 €	
(6) écart = (4)-(5)	7 679 €	118 188 €	244 916 €	- 288 280 €	- 249 113 €		- 249 113 €
(7) Reste à dépenser valeur année n							312 383 €

- LA COMPTABILISATION DES TRAVAUX**

Dépenses comptabilisées dans l'année par type d'obligation contractuelle	
Désignation	Dépenses comptabilisées (€)
Travaux neufs effectués sur les installations (Fonds Développement Durable)	16 227
Renouvellement effectué sur les installations (Fonds DD)	0
Dépenses sur l'opération Optim'eau	76 723
Total	92 950

4.3.4 Le Fonds d'Innovation - article 72.2

La situation du fonds de travaux en fin d'exercice est la suivante :

Fonds Innovation Eau (Article 72.2)							
	2021	2022	2023	2024	2025	Total année 1 à n	Engagement résiduel année n
(1) dotation annuelle valeur euro 2021	83 333 €	111 111 €	111 111 €	111 111 €	111 111 €	527 778 €	472 222 €
k2 AEP (connu 01/01)	1,00000	1,10163	1,26032	1,21430	1,18905		1,18905
(2a) dotation annuelle actualisée	83 333 €	122 403 €	140 036 €	134 922 €	132 117 €	612 811 €	561 496 €
(2b) Subvention (applicable uniquement pour articles 63 - 72.2 - 72.3)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
(3) report à nouveau = écart n-1 (6)		83 333 €	205 737 €	345 772 €	480 694 €		
(4) engagement total annuel actualisé = (2a)+ (2b)+(3)	83 333 €	205 737 €	345 772 €	480 694 €	612 811 €		
(5) dépenses réelles de l'année	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
(6) écart = (4)-(5)	83 333 €	205 737 €	345 772 €	480 694 €	612 811 €		612 811 €
(7) Reste à dépenser valeur année n							1 174 307 €

4.3.5 Le fonds de solidarité eau - Article 72.3

Fonds Solidarité Eau (Article 72.3)							
	2021	2022	2023	2024	2025	Total année 1 à n	Engagement résiduel année n
(1) dotation annuelle valeur euro 2021	41 250 €	55 000 €	55 000 €	55 000 €	55 000 €	261 250 €	233 750 €
k2 AEP (connu 01/01)	1,00000	1,10163	1,26032	1,21430	1,18905		1,18905
(2a) dotation annuelle actualisée	41 250 €	60 590 €	69 318 €	66 787 €	65 398 €	303 342 €	277 940 €
(2b) Subvention (applicable uniquement pour articles 63 - 72.2 - 72.3)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
(3) report à nouveau = écart n-1 (6)		41 250 €	101 840 €	171 157 €	237 944 €		
(4) engagement total annuel actualisé = (2a)+ (2b)+(3)	41 250 €	101 840 €	171 157 €	237 944 €	303 342 €		
(5) dépenses réelles de l'année	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
(6) écart = (4)-(5)	41 250 €	101 840 €	171 157 €	237 944 €	303 342 €		303 342 €
(7) Reste à dépenser valeur année n							581 282 €

4.4 La situation des biens et des immobilisations

Le présent chapitre se rapporte aux biens inventoriés au chapitre "L'inventaire du patrimoine".

Il détaille la politique de gestion du patrimoine menée par le Délégataire et la Collectivité conformément au contrat de délégation pour veiller au bon état des biens et leur adéquation à remplir leur fonction.

Il détaille en particulier les programmes de renouvellement et d'amélioration effectués par le Délégataire, en indiquant la dépense constatée, qui correspond aux coûts comptables (factures, coûts internes immobilisés, frais généraux) constatés sur l'année.

Il répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégataire : un compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement, y compris au regard des normes environnementales et de sécurité.

4.4.1 La situation sur les installations

DESCRIPTION DE L'ÉTAT GÉNÉRAL DES BIENS

En dehors des travaux décrits ci-après, l'état général des installations permet leur exploitation dans des conditions satisfaisantes. Les accès aux installations sont en bon état. L'état du génie civil, des clôtures, des portails et des huisseries est correct. Les équipements de télésurveillance, d'anti-intrusion, et l'ensemble des équipements électromécaniques sont en état normal de fonctionnement et d'exploitation.

TRAVAUX PROGRAMMÉS PAR LE DÉLÉGATAIRE

Le détail des investissements prévus dans le cadre du fonds spécial a fait l'objet de concertations avec vos services techniques pour aboutir au programme prévisionnel validé en début d'année.

- **LES ETUDES REALISEES**

Les travaux neufs effectués par le Délégataire cette année sont les suivants :

Etudes effectuées sur les installations	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
PONCEY LES ATHEE--TN-Augmentation capacité Poncey /Etude réalim nappe (Article 63)	67 265
Total	67 265

- **LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE**

Nous avons réalisé les travaux de renouvellement nécessaires au bon fonctionnement des installations, conformément à nos obligations contractuelles, sur les installations suivantes :

Travaux de renouvellement sur les installations	
Désignation	Dépenses comptabilisées (€)
Pré localisateurs (Article 62)	0
Renouvellement des Charbons de Poncey (Article 62)	153 491
Réhabilitation et Régénération Puits (Article 62)	197 609
Renouvellement Equipement (Article 62)	872 967
Renouvellements effectués sur les bâtiments (Article 63)	325 287
Total	1 549 354

→ Le détail par commune est présent dans le « livret annexes » sous le numéro 44

- **LES TRAVAUX NEUFS EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE**

Les travaux neufs effectués par le Délégué cette année sont les suivants :

Travaux neufs effectués sur les installations (Fonds Développement Durable)	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
Travaux neufs effectués sur les installations (Article 63)	205 821
Travaux neufs effectués sur les installations (Article 72.1)	16 227
Total	222 048

→ Le détail par commune est présent dans le « livret annexes » sous le numéro 45

4.4.2 La situation sur les canalisations

- **TRAVAUX PROGRAMMÉS PAR LE DÉLÉGATAIRE**

Le détail des investissements prévus dans le cadre du fonds spécial a fait l'objet de concertations avec vos services techniques pour aboutir au programme prévisionnel validé en début d'année.

INDICATEURS

Le renouvellement des réseaux fait l'objet d'un indicateur de performance :

Renouvellement réseau					
Nature	2021	2022	2023	2024	2025
Longueur du réseau renouvelé (ml)	1092	1 657	1 593	3 263	3 069
Longueur du réseau réhabilité (ml)	0	0	791	505	196
Linéaire de desserte de distribution (ml)	759 209	762 476	762 459	763 950	765 707
Linéaire de réseau renouvelés au cours des 5 dernières années (kms) VP.140	0	0	0	0	12,166
Taux moyen annuel de renouvellement du réseau (%)	0,1438	0,2173	0,3127	0,4932	0.4264
Taux moyen sur 5 ans de renouvellement du réseau (%) (Indicateur P107.2)	0,31777				

>> Le taux moyen de renouvellement a été recalculé avec les données 2021 afin d'obtenir un indicateur P107.2 conforme à la définition du SISPEA (taux moyen sur 5 ans d renouvellement du réseau).

Le taux de renouvellement des canalisations est calculé avec les canalisations renouvelées intégrées dans le Système d'Information Géographique (SIG).

Les renouvellements intégrés en 2025 dans le SIG sont les suivants :

Renouvellement réseau en 2025			
Commune	Détail	Adresse	MI Déposé
Dijon	Renouvellement pose	Rue Dauphine	91
	Renouvellement pose	Impasse Clerget	130
	Renouvellement pose	Impasse Domec	123
	Renouvellement pose	Rue Edme Verniquet	383
	Renouvellement pose	Rue du Mal Franchet d'Esperey	188
	Renouvellement pose	rue des Frères Lumières/rue Ampère	218
	Renouvellement pose	Cour de la Faiencerie	161
	Renouvellement pose	RUE DE L'ILE	20
Longchamps	Renouvellement pose	Longchamps	980
	Gainage	Longchamps	196

Renouvellement réseau en 2025			
Commune	Détail	Adresse	MI Déposé
Plombières	Renouvellement pose	Réservoir La Flamme cana de distribution	602
Plombières	Renouvellement pose	Rue Victor Hugo	75
	Renouvellement pose	Rue Mitterand	98
Total			3 265

- LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE**

Le tableau suivant présente le programme de renouvellement et de réhabilitation de réseau réalisé sur l'année :

Travaux de renouvellement sur les réseaux	
Désignation	Dépenses comptabilisées (€)
Travaux de Renouvellement des Canalisations (Article 63)	1 021 077
Travaux de Renouvellement des Accessoires hydrauliques (Article 63)	208 958
Travaux de Renouvellement des Canalisations (Article 64)	1 449 526
Total	2 679 751

→ Le détail par commune est présent dans le « livret annexes » sous le numéro 46

- LES TRAVAUX NEUFS EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE**

Les travaux neufs effectués sur les canalisations par le Délégué cette année sont les suivants :

Travaux neufs effectués sur les réseaux	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
Travaux neufs effectués sur les réseaux (Article 63)	110 911
Total	110 911

→ Le détail par commune est présent dans le « livret annexes » sous le numéro 47

4.4.3 La situation sur les branchements

Détail des renouvellements de branchements 2025	
Raison renouvellement	Nombre
Branchements ordinaires	146
Branchements plomb	412
Total des branchements renouvelés	558

>> L'article 62.3 du contrat de concession de l'eau a permis de préciser le renouvellement ciblé des branchements plomb dans les cas suivants :

- Les établissements recevant du public,
- Les travaux de voirie ou de renouvellement de réseau,
- Toute intervention sur un branchement plomb
- Les non-conformités avérées suite après des analyses de l'ARS ou d'auto-contrôles du Déléataire
- Les demandes des propriétaires des habitations lorsqu'ils apportent la preuve de l'absence de plomb dans le réseau privé de l'habitation.

Un programme de renouvellement de branchements effectué en 2025.

Détail des programmes de renouvellements de branchements			
Communes	Rue	Nombre Branchements Plomb	Nombre Branchements Ordinaires
DIJON	RUE DAUPHINE	10	1
	RUE EDME VERNIQUET	24	1
	RUE DES FRERES LUMIERES/RUE AMPERE	0	2
	ALLEE LUCIEN RICHARD	4	0
	ALLEE MARCEL MARTINET	3	0
	ALLEE MONSEIGNEUR SEMBEL	4	1
	COUR DE LA FAIENCERIE	7	0
	IMPASSE EN CARIOTTES	8	2
	IMPASSE PIERRE CLERGET	11	0
	IMPASSE JEAN SEBASTIEN BACH	8	2
	IMPASSE PHILIPPE DE COMMYNES	15	0
	IMPASSE RAOUL GLABER	9	0
	IMPASSE RICHARD WAGNER	9	3
	RUE ALIX DE VERGY	18	1
DIJON	QUAI FRANCOIS GALLIOT	1	0
DIJON	RUE BEETHOVEN	13	1
	RUE DE LARREY	22	2

Détail des programmes de renouvellements de branchements			
Communes	Rue	Nombre Branchements Plomb	Nombre Branchements Ordinaires
	RUE DU CHAMBERTIN	5	0
	RUE EN TREPPEY	6	0
	RUE GENERAL DELESTRAINT	8	0
	RUE GEORGES DIEBOLD	16	0
	RUE GUIBAUDET	14	3
	RUE MONSEIGNEUR FAVIER	40	1
	RUE CLEMENT MARILLIER	10	0
DIJON	RUE PAUL CLAUDEL	27	2
	RUE PIERRE LAROUSSE	20	0
	RUE PIERRE TRAVAUX	9	0
ST APOLLINAIRE	IMPASSE DU CEP	0	9
	IMPASSE DU PESSEAU	0	8
	IMPASSE EN PAILLERY	0	4
	RUE DE CRACOVIE	0	2
	RUE DES CHAMPS FLEURIS	0	23
	RUE EN COUBLANC	0	31
	RUE EN PAILLERY	0	1
	RUE LES LONGES PLANTES	0	10
Total du programme		321	110

- LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE**

Le tableau suivant présente le programme de renouvellement et de réhabilitation réalisé sur l'année :

Renouvellement des branchements	
Désignation	Dépenses comptabilisées (€)
Branchements ordinaires	219 240
Branchements plomb	927 541
Total	1 146 781

4.4.4 La situation sur les compteurs

- LES COMPTEURS REMPLACES ET RENOUVELES**

L'arrêté du 6 mars 2007 relatif au contrôle des compteurs d'eau froide en service définit les règles à respecter pour le contrôle de la qualité du parc compteur.

Cette année, nous avons procédé aux contrôles statistiques prévus par cet arrêté. Ce processus a été géré au travers de l'application CONSTAT pour la gestion des Lots, le tirage au sort, la constitution des carnets métrologiques, la restitution des résultats de laboratoire et la mise à jour automatique des carnets métrologiques. Les résultats obtenus confirment la conformité du parc géré vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

Le remplacement des compteurs effectué cette année est récapitulé sur le tableau suivant :

Plan de remplacement sur les compteurs (nombre)			
Diamètre	2024	2025	N/N-1 (%)
12 à 15 mm et inconnu remplacés (%)	1,0%	1,7%	73,3%
- 12 à 15 mm et inconnu remplacés	289	504	74,4%
- 12 à 15 mm et Inconnu Total	29327	29562	0,6%
20 à 40 mm remplacés (%)	3,4%	7,4%	120,9%
- 20 à 40 mm remplacés	212	471	122,2%
- 20 à 40 mm Total	6324	6352	0,6%
> 40 mm remplacés (%)	6,7%	14,4%	112,8%
- > 40 mm remplacés	38	82	115,8%
- > 40 mm Total	569	570	1,4%
Age moyen du parc compteur	7,7	7,1	-7,9%

→ Le détail par commune est présent dans le « livret annexes » sous le numéro 48

- LES COUTS COMPTABILISES**

Les dépenses constatées concernant le plan de renouvellement des compteurs effectués par le Déléataire cette année sont les suivants :

Coût comptabilisé pour le remplacement et le renouvellement des compteurs	
Désignation	Dépense constatée ou en cours (€)
Dépense constatée ou en cours Renouvellement Compteurs	256 987
Total	256 987

Travaux neufs effectués sur les réseaux privés (Fonds Développement Durable)	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
Opération Optim'eau	76 722
Total	76 722

4.4.5 La situation sur les équipements de télérelève

- **LES TRAVAUX NEUFS EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE**

Les dépenses constatées concernant la télérelève des compteurs effectués par le Déléataire cette année sont les suivantes :

Travaux neufs effectués sur les équipements de télérelève	
Désignation	Dépenses comptabilisées (€)
Télérelèves - Matériel (Article 64)	43 630
Total	43 630



